

Bibliothèque numérique

medic @

Université de France. Académie de Poitiers. Rentrée solennelle des facultés et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers. Distribution des médailles et des prix décernés à MM; les étudiants de la faculté de droit et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie. 25 novembre 1875

*Poitiers : imprimerie de A. Dupré, 1875.
Cote : 90943 t. 11 n° 09*

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADEMIE DE POITIERS

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

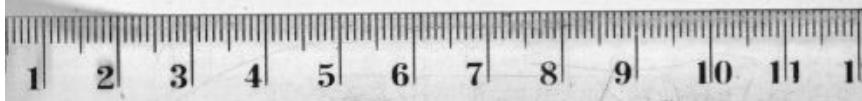
ET DE
 L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
 DE POITIERS.

DISTRIBUTION
DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS
A MM. LES ÉTUDIANTS
 DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE
 DE MÉDECINÉ ET DE PHARMACIE
 DE POITIERS.

25 NOVEMBRE 1875

1875



UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADEMIE DE POITIERS

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE POITIERS

25 novembre 1875

La rentrée solennelle des Facultés a eu lieu le jeudi 25 novembre, a deux heures de l'après-midi, dans la salle des actes publics de la Faculté des lettres, sous la présidence de M. Aubertin, Recteur de l'Académie de Poitiers, Correspondant de l'Institut.

Sur l'estrade, M. le Recteur et MM. les Inspecteurs de l'Académie avaient pris place avec MM. les Doyens et les Professeurs des Facultés de droit, des sciences et des lettres, M. le Di-

recteur et MM. les Professeurs de l'École de médecine de Poitiers. Un nombreux auditoire remplissait la salle.

On remarquait aux places d'honneur :

M^{sr} Pie, évêque de Poitiers;

M. Merveilleux-Duvignaux, premier président de la Cour d'appel;

M. Delmas, préfet de la Vienne;

M. Jac, procureur général;

M. l'abbé Samoyault, vicaire général, et M. l'abbé Bessonnet, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Châtellerault, tous les deux membres du Conseil académique;

M. Bonnet, président de chambre à la Cour;

M. Bréchard, président du Tribunal de commerce;

M. le Secrétaire général de la Préfecture et M. Drouin, premier adjoint;

M. le Procureur de la République;

M. le Lieutenant-Colonel de gendarmerie et M. le Lieutenant-Colonel du 125^e de ligne;

M. de Gaye, directeur de l'Enregistrement;

M. de Montbron, curé de Saint-Porchaire,

et plusieurs autres notabilités de la ville de Poitiers.

M. Bourbeau, président du Conseil général, et M. Orillard, maire de Poitiers, avaient pris place sur l'estrade, le premier comme Professeur à la Faculté de droit, et le second comme Directeur de l'École de médecine de Poitiers.

M. le Proviseur et une députation de MM. les Fonctionnaires du Lycée de Poitiers assistaient à la cérémonie en costume officiel.

La séance a été ouverte par un discours de M. le Recteur. Plusieurs des rapports qui suivent ont été lus ensuite et accueillis par les applaudissements de l'assemblée.

La séance s'est terminée par la distribution des prix aux lauréats de la Faculté de droit et de l'École de médecine de Poitiers.

— 8 —

DISCOURS
DE M. LE RECTEUR.

MONSIEUR ,

MESSIEURS ,

L'enseignement supérieur ne saurait se plaindre, cette année surtout, d'avoir été traité par l'opinion avec indifférence. Dans un temps où les plus graves sujets de méditation et de controverse tiennent en éveil tout esprit réfléchi, dans une société souvent accusée de trop sacrifier aux intérêts matériels, il s'est trouvé que les choses de la pensée et de la science pure prenaient rang parmi les plus hautes sollicitudes, ce qui prouve à la fois l'importance capitale de l'enseignement supérieur et le sentiment vif que notre pays a conservé de cette importance. Il y a là, Messieurs les professeurs, un indice des dispositions publiques qui ne doit pas vous déplaire, car il vous fait honneur ; et en même temps il honore l'esprit français, en le montrant fidèle aux traditions qui ont assuré sa grandeur, et rebelle aux efforts qui tendraient

à le matérialiser. Cette faveur du haut enseignement, le puissant intérêt qui s'attache aux problèmes que l'organisation de vos études soulève, est comme une affirmation spontanée de ce spiritualisme profond, indestructible, que les systèmes utilitaires et les influences positivistes n'ont point encore entamé chez nous, et qui restera l'âme généreuse de la France et son vivant génie.

Puisque vos travaux, l'avenir et la destinée de vos études sont aujourd'hui l'entretien et le souci de la nation tout entière, puisque les mots de *Facultés* et d'*Universités* sont dans toutes les bouches et sur toutes les lèvres, *volitant per ora virum*, on ne trouvera pas mauvais que nous en parlions un peu nous-mêmes. Au moment de la reprise des cours, quelques réflexions sur les caractères distinctifs de l'enseignement supérieur pourront, je l'espère, ne pas sembler déplacées. Ce n'est pas que j'aie la prétention d'ouvrir un cours, sur ce sujet, en votre présence ; je ne veux nullement, comme dit Boileau, *faire la leçon aux Docteurs*, ni même à ceux qui ne le sont pas : pour vous, Messieurs les professeurs, ce que je dirai sera bien superflu ; et quant aux lecteurs que ce discours, publié dans vos annales, aura peut-être un jour, mon ambition ne saurait aller jusqu'à l'espoir de leur apprendre quelque chose, car il est admis aujourd'hui que rien n'est ignoré de personne, et il y a bien long-temps qu'en toute matière on n'exige plus aucun diplôme de l'opinion publique.

Quels sont donc les caractères particuliers de l'enseignement supérieur ? En quoi diffère-t-il, par exemple, de l'enseignement secondaire ? Ces différences

caractéristiques me semblent se réduire à deux : elles portent tout à la fois sur la *nature* et sur la *qualité* de l'enseignement. La première n'a pas besoin d'être longuement expliquée ; elle frappe les regards et n'échappe à aucun esprit. Il est bien évident qu'avant d'aborder le droit et la médecine, avant de prendre ses grades de licencié et de docteur ès sciences ou ès lettres, il faut mûrir et préparer son intelligence par une série d'études générales qui en développent la vigueur et en élargissent la capacité ; il faut éléver en soi-même, par étages successifs et par fortes assises, tout un ensemble de connaissances sur lesquelles s'appuient les hautes spécialités que vous représentez.

Comme ces aqueducs que les Romains plaçaient sur un triple rang d'arcades superposées, l'esprit, pour recevoir utilement les hautes sciences, a besoin d'être porté d'abord à un certain niveau et solidement établi sur les sommets de la pensée humaine. Outre la nature élevée des sujets traités, il y a le mérite de celui qui les traite et la qualité de l'enseignement distribué. Or la première condition n'implique pas forcément la seconde, et, si l'on n'y prenait garde, il y aurait moyen de se montrer fort inférieur dans un enseignement dit supérieur. A quels signes reconnaîtrons-nous donc le haut mérite qui donne à cet enseignement sa valeur et qui justifie son titre et sa réputation ? Il y en a beaucoup, Messieurs, et encore une fois je n'ai pas l'intention, qui serait peut-être mal-séante, de les rechercher tous ; il me suffira d'en indiquer un seul, et d'échanger avec vous quelques observations rapides sur l'une des conditions imposées à tout enseignement supérieur digne de ce nom.

Si je ne me trompe, l'un des caractères éminents de l'enseignement des Facultés, l'une des différences essentielles qui le distinguent de l'enseignement secondaire, ce n'est pas seulement l'importance et la difficulté spéciales des matières qu'il traite, c'est le zèle intelligent et hardi qu'il déploie en travaillant au progrès de la science, en reculant ses limites, en ajoutant à ses découvertes, ou tout au moins en s'impressant de les mettre en lumière, de les contrôler et de les constater.

Dans l'enseignement secondaire, on ne donne et on ne doit donner que les résultats scientifiques vérifiés et consacrés par une longue expérience: c'est une science faite, arrêtée dans ses formules, inébranlable sur ses bases, une science établie, indiscutée et garantie. Et quoi de plus juste, Messieurs? La jeunesse a besoin, avant tout, de certitude. Elle n'aura que trop souvent l'occasion, plus tard, dans la fatigue et le désenchantement qui l'attendent, d'incliner au doute et à la défiance; dans l'âge tendre, confiant, actif, ouvert à l'espérance, capable d'enthousiasme, il faut l'inonder de clartés, il faut lui mettre au cœur l'assurance et la fermeté qui soutiendront ses efforts et l'armeront contre les difficultés de la vie. Je suis loin de dire que ces caractères d'une science éprouvée et solide manquent à l'enseignement supérieur ou s'y trouvent plus faiblement marqués; la certitude et l'évidence sont aussi, et au plus haut degré, les deux mérites essentiels des doctrines que vous professez; vous aussi, vous vous appuyez sur une base de vérités incontestables. Seulement, à côté de cette partie éternellement vraie de la science régulièrement constituée,

il existe, chez vous, ce qui n'est pas dans l'enseignement secondaire, je veux dire une partie nouvelle, encore variable et flottante, qui se forme et s'accroît chaque jour, qui prend de la consistance et de la solidité, et s'ajoute peu à peu aux résultats absolument certains, aux richesses depuis longtemps acquises : c'est ce qu'on pourrait appeler l'extrême frontière de votre domaine, l'avant-poste de la science militante et conquérante. Là se tiennent les pionniers des découvertes scientifiques et littéraires, les explorateurs des documents cachés, les éditeurs de manuscrits inédits, les chercheurs de nouveaux phénomènes et de nouvelles lois dans la nature, ou de nouvelles propriétés dans la matière, en un mot les promoteurs du mouvement et du progrès dans toutes les variétés des connaissances humaines et dans l'ingénieuse fécondité de leurs applications. Eh bien, je soutiens que si les Facultés se tenaient à l'écart de ce mouvement, au-dessous de ce niveau qui monte sans cesse, si elles se confinaient trop exclusivement dans les régions paisibles et depuis longtemps explorées de leur domaine, négligeant les résultats obtenus de la veille et les conquêtes récentes, se dispensant de les estimer pour s'exempter du soin de les juger et de les vérifier, elles méconnaîtraient l'un des plus éminents caractères de leur enseignement, une des conditions de leur existence, de leur utilité, de leur succès et de leur ascendant légitime sur le public.

Cette obligation, je le sais, n'est pas la même pour tous et ne s'impose pas également à toutes les Facultés. Le droit, science de tradition par excellence, dépositaire et gardien vigilant d'un admirable et vaste

commentaire sur les formes changeantes et sur les principes immuables de la justice , n'est pas tenu de regarder aussi attentivement du côté des nouveautés. Combien d'innovations cependant il doit connaître , accueillir et codifier ! Science conservatrice, riche des trésors du passé, il ne saurait être une science exclusive et fermée, j'en prends à témoin , notamment , les savants professeurs de droit administratif et de droit commercial. Pour la médecine , qui a fait tant de progrès et de découvertes depuis cinquante ans, mais qui a laissé encore quelque chose à faire aux générations à venir ; pour les sciences chimiques, physiques et naturelles , pour la partie des mathématiques appliquée à la mécanique , à l'astronomie , quel vaste champ d'exploration sans cesse peuplé d'inventions et toujours ouvert à de nouveaux inventeurs ! Malgré l'importance des résultats acquis, on ne saurait dire si la majeure partie de ces sciences n'est pas encore cachée derrière l'horizon qui borne aujourd'hui notre regard, et si des merveilles imprévues ne sont pas à l'état latent et comme en préparation dans les profondeurs de l'avenir, dans ses obscurités pleines de promesses ! La critique historique, philologique ou littéraire , la philosophie elle-même , que seraient-elles , dans le haut enseignement , si elles ne s'associaient à ce goût d'exactitude , à cette passion pour le vrai , à cette ferveur d'érudition précise et profonde qui , depuis peu d'années, en France et à l'étranger, a suscité tant d'œuvres remarquables, tant de recueils nouveaux et sérieux , a créé des centres puissants et des foyers d'études , a transformé et presque tiré du néant ou du chaos des périodes entières de l'histoire des

langues humaines ou de l'histoire des littératures !

Permettez-moi, Messieurs, de donner à ces réflexions une forme claire et sensible en insistant sur quelques exemples. Prenons d'abord la littérature française. Elle était la plus proche de nous, la plus connue : eh bien ! voyez comment, depuis un quart de siècle, on l'a renouvelée et rajeunie, même aux époques modernes et classiques, soit par la publication d'œuvres inédites, soit par une connaissance plus exacte des œuvres anciennes et des auteurs, soit enfin par une étude pénétrante et un vivant tableau des mœurs sociales que nous ont révélées, dans leur vérité pittoresque et leur détail intime, tant de mémoires piquants et d'indiscrètes correspondances. C'est bien autre chose si vous vous reportez aux origines, aux siècles héroïques du moyen âge, si longtemps et si injustement méconnus, travestis et dédaignés ! Vous trouvez là une vraie création, ou plutôt une complète résurrection. Il y a trente ou quarante ans on ne savait rien ou presque rien sur l'histoire de notre littérature depuis les commencements jusqu'au règne de François I^e : on n'avait en main que des textes rares et fautifs, on n'avait dans l'esprit que des notions vagues et trompeuses. Le jour s'est fait, les œuvres enfouies dans les manuscrits sont sorties des bibliothèques ; notre ancienne langue possède aujourd'hui son vocabulaire et sa syntaxe ; les genres littéraires, en vers et en prose, se sont déployés sous nos yeux dans leur plein épanouissement et leur exubérante vitalité. Je vous le demande : la mission du haut enseignement en France, le plus noble emploi des talents qui l'honorent et le soutiennent n'est-il pas de propager ces

découvertes, d'y ajouter, s'il est possible, ou du moins de nous initier tous aux incidents, aux péripéties parfois si curieuses de ce long et patient travail de réhabilitation ?

Il serait facile, Messieurs, vous me l'accorderez, je l'espère, d'étendre ces réflexions à toutes les parties de l'enseignement des lettres ; je le ferais d'autant plus volontiers que les idées générales que j'exprime sont démontrées d'avance et comme réalisées par la pratique constante des Facultés de Poitiers, et qu'en disant ce qui doit se faire j'expose simplement ce qui se fait ici. Je défends une cause gagnée parmi nous, et c'est parce qu'elle est gagnée ici que je crois pouvoir la défendre. Laissez-moi, cependant, avant de finir, citer un fait assez peu connu et tout récent, qui se rapporte à l'histoire de la littérature ancienne, et qui prouve jusqu'à quel point est portée, chez nos modernes savants, cette belle passion de l'exact et du vrai, combien cette habitude d'aller, en érudition, jusqu'au fond des choses, de ne pas se contenter des banalités reçues et de l'à-peu-près, contribue à rajeunir les plus vieux sujets, à rendre attrayant et neuf, par un coup de lumière imprévu, ce que la déclamation, la rhétorique creuse avait rendu fade et rebutant, et, pour ainsi dire, enveloppé d'une couche séculaire de pédantisme ennuyeux. Le fait que je vais rappeler est un des plus curieux exemples de l'utile application des recherches archéologiques à l'histoire et à la poésie.

Au mois d'avril 1870, un Allemand fort riche, M. Schliemann, possédé du désir de savoir au juste où gisaient les débris de l'antique Ilion, partit avec sa

femme pour la Troade , établit 150 ouvriers sur une colline que la tradition la plus reculée lui désignait comme l'emplacement de la ville de Priam , et commença des fouilles qui ont duré jusqu'en 1873 et lui ont coûté 200,000 fr. Nos journaux , qui ont le rire facile, se sont beaucoup égayés sur la belle passion de ce ménage érudit et philologue qui campa pendant trois ans sur une colline aride de l'Asie Mineure et dépensa toute une fortune pour le plaisir de reconstituer la topographie du siège de Troie. On n'avait que faire de se moquer : l'exemple ne sera jamais contagieux. Qu'est-il arrivé ? Le voici. Les fouilles ont retrouvé et mis au jour, à seize mètres au-dessous du sol actuel, les *restes sacrés* (comme disent les poètes) de l'antique Pergame, une tour, une porte à l'occident (la fameuse porte *Scée*), un palais, le *Megaron* des Grecs, un autel de Minerve , un temple de quatre-vingt dix mètres de long, un amas de cendres rouges , de maisons en brique calcinées , le tout ayant subi l'action d'un feu violent et portant la trace évidente d'un vaste incendie. Avant de pénétrer jusque-là , avant de toucher le rocher qui avait été le sol primitif, on avait traversé et reconnu les débris de quatre villes moins anciennes qui , aux temps des Lydiens , des Grecs d'Alexandre , des Romains et des Byzantins , s'étaient l'une après l'autre établies sur l'emplacement d'Ilion détruite , avaient péri à leur tour, superposant et surajoutant, après chaque catastrophe , une nouvelle couche de ruines aux débris anciens , ensevelissant sous leurs désastres accumulés le souvenir et les vestiges de la cité chantée par les poètes. Il ne s'agit pas ici , Messieurs , d'un roman archéologique. Les débris retrou-

vés et vérifiés, dans ces couches et ces alluvions successives, les vases, les poteries, les métaux, les idoles, ont permis d'assigner à chaque ville sa date, à chaque civilisation son époque, et tous ces détails que j'abrége ont reçu de la découverte même une précision scientifique et une sanction. C'est ainsi que, par analogie avec certaines antiquités égyptiennes dont l'âge est connu, on a pu fixer au XIV^e siècle avant Jésus-Christ l'époque de la ruine de Troie.

Ce n'est pas tout, car les résultats de ces investigations ont pris un caractère de précision et de richesse qu'on peut appeler merveilleux. Dans ces amas de maisons calcinées, de cendres rougies, on a retrouvé une infinité d'objets qui sont pour nous les témoins de cette civilisation disparue. L'heureux possesseur de ces objets en a formé un musée, et cette collection contient plus de vingt mille pièces, rangées par groupes et par séries suivant leur nature et leurs usages. Dans le nombre figurent des vases d'or et d'argent, 8 bracelets d'or, 56 pendants d'oreilles en or, 8,000 perles d'or renfermées dans un vase d'argent, des bagues, des armes, plusieurs milliers de vases et de coupes; la plupart des objets en métal étaient réunis et comme soudés ensemble par l'action du feu. Que vous semble, Messieurs, de ce commentaire inattendu des vers d'Homère et de Virgile? Qui ne voit, sans que j'insiste, comment cette légende, usée et discredited jusqu'à la parodie, recouvre tout d'un coup sa fraîcheur et sa jeunesse en recouvrant sa vérité (1)?

(1) Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes* (janvier 1874), l'article de M. Emile Burnouf sur les *fouilles récentes de la Troade*.

Voilà, Messieurs, ce que fait la science aujourd’hui, ce qu’elle entreprend pour ressaisir le vrai ; voilà comment la critique et l’histoire peuvent se féconder, se rajeunir en s’éclairant mutuellement, en appelant à leur secours les sciences voisines et leurs découvertes combinées. Ainsi entendue, la science prend un at- trait qu’on ne lui connaît pas : elle est une poésie, la poésie d’un siècle de prose ; elle rend à chaque sujet qu’elle touche sa beauté ; elle frappe l’esprit par l’au- dace de ses divinations, par la certitude imprévue de ses résultats ; elle communique au savant l’enthousiasme et lui donne, avec le feu sacré, l’éloquence et l’originalité. Ce n’est pas une telle science, Messieurs, qui sera jamais ennuyeuse ; ce qui ennuie, c’est le demi-savoir, le savoir improvisé, ressasseur de lieux- communs, à la fois lourd et frivole, suranné et super- ficiel, fardant de rhétorique ses vieilleries, les falsi- fiant de passions étrangères et d’inexactitudes inté- ressées, au demeurant, insupportable, inutile et absolument discrédité.

Cette noble mission de l’enseignement supérieur, qui est, comme je l’ai rappelé, de propager et d’ac- croître les découvertes de la science, d’en multiplier les applications, d’en fixer, épurer et corriger les ré- sultats, de soutenir le mouvement en avant et les im- pulsions fécondes, ce n’est pas seulement en chaire qu’elle s’exerce et s’accomplit : les travaux personnels, les publications sous forme de livres ou d’articles sa- vants, complètent l’œuvre professionnelle et la re- haussent. L’ambition légitime du professeur de Fa- culté est de s’adresser à un double public, de les

conquérir l'un et l'autre , et de faire rayonner son influence au-delà de l'enceinte que remplit sa parole. Les Facultés de Poitiers n'ont jamais laissé en souffrance cette partie de leurs attributions , cet élément de leur prospérité et de leur réputation ; l'année classique qui vient de finir nous a donné de nouveaux témoignages de leur sérieuse activité. M. Thézard , professeur de Code civil , a inséré dans la *Revue critique de législation* un article sur les *hypothèques légales et judiciaires*, un second mémoire sur le *paiement des legs particuliers*. Plusieurs lectures ont été faites en Sorbonne, lors de la réunion des Sociétés savantes : l'une par M. Ragon , sur les *voies romaines* , l'autre par M. Thézard sur les *droits de l'époux survivant* ; la troisième lecture, sur la *découverte d'un sesterce*, a été faite par M. Ducrocq qui prépare en ce moment un grand travail sur le *droit administratif*, dont il sera parlé dans notre prochaine séance de rentrée. M. le doyen Lallemand, professeur de physique, a publié dans le volume de l'*Association française pour l'avancement des sciences* un article sur la *diffusion lumineuse des corps opaques* , dans les *Annales de physique et de chimie* un second mémoire sur les *phénomènes d'illumination*. M. Contejean , professeur d'histoire naturelle , a publié dans les *Annales des sciences naturelles* un mémoire intitulé *De l'influence du terrain sur la végétation* ; deux notes ont été insérées par le même auteur, et sur le même sujet, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*. M. Isambert , professeur de chimie , a fait aussi paraître, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* , une

note sur l'action réductrice que les protoxydes métalliques, et en particulier le protoxyde d'uranium, exercent sur les sels d'argent.

Dans un autre ordre de travaux et de publications, M. Chaignet, professeur de littérature ancienne, a donné deux nouveaux volumes, remarquables tous deux par la sûreté et l'étendue d'un savoir qui se tient à la hauteur de toutes les découvertes. Ces volumes sont : la *Philosophie de la science du langage* et la *Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin*.

M. Guibal, professeur d'histoire, a publié un volume sur le *Patriotisme ou le sentiment national en France* pendant la guerre de Cent-Ans. Ce livre, qui touche par un certain côté à ces nouvelles études dont le moyen-âge, comme je le disais plus haut, a été récemment l'objet, a le mérite de nous faire voir les ressources d'énergie et d'indomptable espérance que notre pays a trouvées en lui-même aux plus mauvais jours de son passé, en traversant les crises les plus dangereuses et les plus longues qui aient jamais mis en question son existence. L'auteur a su tirer de l'examen attentif de nos anciennes chroniques et de la comparaison des documents contemporains un tableau précis, exact, animé et coloré de ces années néfastes dont l'horreur a été vaincue, et, pour ainsi dire, illuminée non-seulement par la gloire populaire de Jeanne d'Arc, mais aussi par le courage des trois ordres de l'État, par leur union dans une même pensée de dévouement à la France, et dans les patients efforts qui ont abouti à l'expulsion de l'étranger.

Une nouvelle année vient de commencer, Messieurs, une nouvelle carrière de travaux s'ouvre devant nous,

et déjà nous y sommes entrés. Nous y apportons toutes ces dispositions d'esprit et de cœur que votre auditoire connaît par une longue expérience, et qui vous ont valu sa solide estime. Nous venons ici tous, également dévoués au devoir professionnel, aux sérieux intérêts de la science française, aux intérêts non moins importants et délicats de la jeunesse, avec le désir de contribuer à donner à la France des générations fortes et chrétiennes, savantes et modestes, sincèrement attachées aux institutions de notre pays. Vous réussirez dans cette œuvre, Messieurs, tout à la fois par vos leçons et par vos exemples, et vous conserverez par là cette unanimité de l'opinion et de l'estime publiques dont vous recevez aujourd'hui un témoignage signalé. Vous prouverez à tous que les sympathies qui se sont déclarées en faveur de votre enseignement sont bien placées, et qu'il existe entre le haut enseignement et la nation un lien indissoluble. Ainsi se conservera l'antique honneur de cette sérieuse et studieuse ville, qui, grâce à une création récente, de l'ordre le plus élevé, sera plus que jamais un grand centre intellectuel; ainsi elle gardera intact et sans amoindrissement cet héritage des siècles, ce patrimoine moral dont elle a le droit d'être fière, et vous serez de ceux qui la maintiendront, dans cette vaste région de l'Ouest, à son rang de capitale.

FACULTÉ DE DROIT**RAPPORT**

De M. MARTIAL PERVINQUIÈRE
Doyen intérimaire.

MONSIEUR,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Pendant l'année scolaire de 1874-1875, la vie de la Faculté de droit a été, comme toujours, calme et studieuse. Dire que l'on a vu le programme des cours suivi avec une régularité parfaite, de savantes conférences offertes aux candidats au doctorat, les épreuves préparatoires à l'agrégation présidées et dirigées par plusieurs professeurs, c'est ne rien apprendre à personne et répéter un éloge redit chaque année et toujours mérité. Nous pouvons, ce me semble, nous rendre ce témoignage qu'à l'école nous n'habitons que les régions sereines de la science, où ne pénètrent point les dissensions politiques de l'heure présente, sans souci des appréciations et des opinions si

variables du public, prêtres d'une vérité et d'une justice que ne change point la différence des temps et des régimes. Notre Faculté a traversé bien des révoltes, et il ne paraît pas que jamais elle ait démenti cette sage conduite. Elle a ses traditions de prudence qui l'obligent et la dirigent. Sage matrone, dont la vie s'écoule dans l'intérieur de sa demeure, elle n'a pas ces éclats bruyants qui donnent la célébrité, mais ces chastes et solides vertus qui commandent le respect. Pendant longtemps, au milieu des Facultés qui se sont formées ou se formeront autour d'elle, elle pourra dire cette parole du patriciat romain : *se solam gentem habere*. Elle a des ancêtres, et de glorieux ancêtres. N'était-ce pas un grand honneur pour nos romanistes contemporains de Cujas d'être comparés à ce grand jurisconsulte (1) !

Les lettres qui nous donnent ce renseignement témoignent aussi de l'immense érudition de nos prédecesseurs. Leur contemporain Alciat fournit dans ses discours les preuves de l'étendue et de la profondeur des études juridiques au XVI^e siècle. Pour lui point de jurisconsulte, s'il n'est en même temps littérateur, philosophe, historien et surtout théologien et canoniste.

Alciat prouvait ces propositions et traçait ce vaste programme devant un auditoire assez semblable à celui qui me fait l'honneur de m'écouter. Permettez, lui disait-il, que j'oublie mes auditeurs d'aujourd'hui qui sont grands en science et en dignité, et que je ne

(1) Voir les lettres de Hillerni dans la *Notice* publiée en 1850 par M. l'abbé Auber.

me souvienne que de mes auditeurs de demain. A ceux-ci il demandait beaucoup, mais que de ressources n'avaient-ils pas ! La jeunesse ne trouve-t-elle pas ici des autorités toujours empressées à favoriser et à récompenser ses travaux, des professeurs de tous genres, savants, zélés et bienveillants, une ville admirablement disposée pour ses études, ville dont l'origine, l'antiquité, la célébrité scientifique sont telles qu'il vaut mieux s'en taire que d'en dire peu de chose. Il en disait cependant beaucoup que le temps ne me permet pas de reproduire.

En terminant, il ajoutait avec Sénèque : « Bien des hommes passent leur vie à mal faire, beaucoup à ne rien faire, beaucoup à faire autre chose que ce qu'ils doivent faire. » Il n'en sera pas ainsi de nos jeunes gens qui voient sur les hauteurs le but à atteindre, et qui ne manqueront pas de courage pour y parvenir.

Ceci, Messieurs, se disait par Alciat à Bologne, au commencement du xvi^e siècle ; serai-je dans le faux en le disant aujourd'hui à Poitiers ?

Comme Alciat, Messieurs nos professeurs sont, à leurs heures, littérateurs et archéologues. La Sorbonne n'a point oublié les intéressantes lectures de M. Thézard sur les *droits du conjoint survivant*; de M. Ducrocq, sur le *sesterce*; de M. Ragon, sur les *voies romaines*, qui a valu à son auteur les félicitations des juges les plus compétents (*Journal officiel* du 1^{er} ou 2 avril 1875). M. Thézard a, de plus, enrichi la *Revue critique* de deux dissertations sur les *hypothèques légales et judiciaires* et sur le *payement des legs*, et M. Ducrocq, le *Bulletin des antiquaires de l'Ouest* de deux savants rapports sur la déclaration de cette

Société au nombre des établissements d'utilité publique.

La création toute récente d'une chaire de législation criminelle rend définitif un enseignement donné à titre provisoire depuis de longues années. Nous avons eu l'heureuse chance de pouvoir offrir au choix de M. le Ministre, pour occuper cet emploi, un agrégé que cinq ans de professorat sur ce sujet avaient amplement préparé. M. Normand joindra à une expérience acquise l'autorité d'un titre définitif et les perfectionnements que son zèle et ses travaux consciencieux ne manqueront pas de réaliser. Sa nomination, qui assure aux membres de la Faculté le concours d'un sage et excellent collègue, à la jeunesse un maître qui l'aime et dont il est aimé, à la science un solide interprète, qui a fait ses preuves, est accueillie avec une approbation unanime. Nous en remercions M. le Recteur et M. le Ministre.

Notre école, qui en cela ne diffère point des autres, a toujours connu les auxiliaires et les réservistes. Elle en a eu beaucoup, et des meilleurs. D'anciens professeurs, dont les forces physiques ne suffisaient plus à commander l'attention d'un nombreux auditoire, trouvaient un emploi très-utile dans les commissions d'examen, les instructions et les conseils donnés aux élèves studieux. La juste considération qui s'attachait à leurs services passés, et leur longue expérience, qui éclairait les délibérations de la Faculté, exerçaient, à n'en pas douter, une heureuse influence. A leur exemple, avec moins de titres, mais non moins de bonne volonté, j'ai désiré ne pas rompre brusquement les liens qui m'attachaient depuis quarante-sept

ans à cette école, et, si vous me permettez de continuer une métaphore déjà employée, faire entrer un vieux troupier dans le cadre de réserve. Parlons sans figure : j'ai demandé et obtenu de me faire remplacer pour les leçons par un agrégé, M. Parenteau-Dubeugnon.

Le cours de M. Lepetit, dont il avait été chargé, sera confié à M. Arthuys, nommé agrégé au dernier concours, et que précèdent les éloges de ses juges.

La réserve n'est pas l'inactivité, et j'ai dû chercher un emploi utile des loisirs qui m'étaient faits. Nos Facultés de province ont de nombreux *desiderata*. La dernière session d'examen m'a démontré combien les notions historiques de droit nous faisaient défaut. On a fait le livre des petites ignorances de la conversation. Il serait facile de faire celui des petites ignorances historiques de l'examen; je dis petites par euphémisme : il y a une lacune à combler. Je donnerai aux étudiants de première année et à ceux qui préparent le premier examen de licence une conférence hebdomadaire, sur le titre : *De origine juris*; ce commentaire offrira, sur les principes et l'histoire du Droit, des développements que le temps ne permet pas de donner dans les cours réglementaires.

La création d'une chaire de droit pénal est une satisfaction donnée à des vœux souvent renouvelés. Nous avons fait bien d'autres demandes, dont on devra reconnaître l'opportunité. On nous oppose la raison d'économie : cette raison ne vaut rien ; c'est celle de cet ancien qui ne veut pas payer l'instituteur de son fils au prix d'un esclave. Être sagement économe, ce n'est point ne pas dépenser, mais dépenser à propos.

Finira-t-on par comprendre que le premier besoin

d'un peuple c'est de connaître sa religion et ses lois ? C'était le minimum de science exigé des Égyptiens d'il y a quelque mille ans (1). Est-ce trop de le demander aux Français de nos jours ? Renoncera-t-on à cet art aujourd'hui si perfectionné, de beaucoup écrire sans instruire et de beaucoup lire sans rien apprendre ? La presse est une arène, rarement une école, trop souvent un vain amusement de l'esprit. Avec des feuilletons, avec des faits divers, des plaisanteries et des caricatures, il est difficile d'instruire les populations. Nous comptons par millions les lecteurs qui n'ont guère d'autre pâture intellectuelle, et l'administration cherche en vain dans la plupart de nos communes un maire ayant quelque notion du droit administratif et capable d'établir son budget sans le secours de son secrétaire. Sur ce point, un douloureux accord règne entre les partis, d'ailleurs si divisés. C'est la concorde dans une commune ignorance. Ne pourrait-on l'obtenir dans cette moyenne d'instruction qui devrait être le partage de tous ceux dont le temps ne se consomme pas tout entier dans les travaux manuels ?

Quant à ceux que n'effraie pas le maniement des affaires publiques, Cicéron leur apprend ce qu'ils doivent savoir (l. 3, § 18).

Ce qu'il demandait, nous le demandons, quand nous réclamons un enseignement plus complet des sciences historiques, politiques, économiques, administratives, et du droit naturel et des gens.

(1) Il y avait une occupation qui devait être commune : c'était l'étude des lois et de la sagesse. L'ignorance de la religion et de la police du pays n'était excusée en aucun Etat.... et, dans un si bel ordre, les fainéants ne savaient où se cacher. *(Bossuet.)*

Cicéron veut aussi la connaissance du droit pontifical ; de nos jours , il aurait dit du droit canonique. Aujourd'hui , pour nous , cette lacune est comblée , non pas dans notre Faculté , mais dans une autre , à quelques pas d'ici , et , dans cette ville même , nous savons que les portes ne se fermeront point devant la jeunesse studieuse , qui voudra prendre ce complément d'instruction.

COMPTE-RENDU DES INSCRIPTIONS ET EXAMENS.

Les résultats obtenus pendant l'année scolaire de 1874-1875 diffèrent peu de ceux des années précédentes. La Faculté de droit de Poitiers s'est maintenue au rang qu'elle occupait en 1873-1874.

1^o *Inscriptions.*

1,078 inscriptions ont été prises sur les registres de la Faculté pendant l'année scolaire dont nous sommes chargé de vous entretenir. La moyenne trimestrielle correspondant au nombre des étudiants a donc été de 270 environ , qui se répartissent , entre les cours des différentes années , de la manière suivante :

Capacité ,	4
1 ^{re} année ,	114
2 ^{re} année ,	76
3 ^{re} année ,	64
4 ^{re} année ,	12
Total égal ,	270

L'année précédente, le nombre des inscriptions était de 1,102, et la moyenne des élèves atteignait le chiffre de 275. Il y a donc, pour l'année scolaire 1874-1875, une différence en moins de 25 inscriptions ou de 6 étudiants. Cette différence provient du petit nombre d'étudiants pour les études *dites de capacité*, qui paraissent abandonnées.

2^e Examens.

Le nombre des épreuves, examens et thèses, s'est élevé, pendant la même période, à 433. Si l'on compare ce chiffre à celui de l'année précédente, on constate une différence en moins de 57 examens. Cette diminution provient de l'abstention de plusieurs étudiants, retenus sous les drapeaux, qui ne peuvent se présenter aux épreuves de l'examen sans une suffisante préparation. Il est difficile, en effet, de faire des études sérieuses quand on est astreint au service militaire.

Ces 433 épreuves se décomposent ainsi qu'il suit :

Examen de capacité ,	1
1 ^{er} examen de baccalauréat ,	121
2 ^e examen de baccalauréat ,	71
1 ^{er} examen de licence ,	72
2 ^e examen de licence ,	67
Thèse de licence ,	59
1 ^{er} examen de doctorat ,	14
2 ^e examen de doctorat ,	12
Thèse de doctorat ,	16
Total égal ,	433

Ces épreuves ont été suivies de 363 admissions et de 70 ajournements, ce qui donne une moyenne de 16 ajournés sur 100 examens, ou le sixième des candidats inscrits. L'année dernière, la moyenne des ajournés était de 14 sur 100. L'amélioration constatée sur l'année précédente n'est pas très-sensible, et les résultats de l'année présente ne répondent pas complètement à nos espérances.

Sur les 363 admissions prononcées, 18 étudiants ont été reçus à l'unanimité de boules blanches et éloges proclamés, et 32 l'ont été à l'unanimité sans éloges. Total, 50 examens subis avec distinction, savoir : 8 en première année, 8 en seconde, 7 pour le premier examen de licence, 6 pour le second examen de licence, 9 pour la thèse de licence, 2 pour le premier examen de doctorat, 5 pour le second examen de doctorat, et 5 pour la thèse de doctorat.

L'année dernière nous comptions 58 examens subis avec distinction, dont 21 avec éloges et 37 à l'unanimité de boules blanches sans éloges.

Sur les 59 licenciés reçus dans le cours de l'année scolaire, quatre ont subi l'épreuve de la thèse avec éloges et unanimité de boules blanches. Ce sont : MM. de Rochebrune, Boncenne, François Saint-Maur et Soulignac. Les thèses de licence des trois derniers étudiants ont été jugées dignes d'être déposées à la bibliothèque. Trois étudiants également reçus licenciés ont subi tous leurs examens de baccalauréat et de licence à toutes boules blanches. Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Boncenne, Martineau Gabriel et de Rochebrune.

Doctorat.

Le nombre des épreuves pour le doctorat va toujours croissant ; nous en avons eu 42 cette année, dont douze thèses. Parmi ces douze thèses de doctorat, une n'a pas été admise ; les autres ont été soutenues et jugées dignes de réception, ainsi qu'il suit :

1^o Celle de M. Moussaud Théophile, traitant *de la Compensation en droit romain, et de la Compensation légale en droit français* ;

2^o Celle de M. Pierron Alfred, ayant pour titre : *des Droits du vendeur non payé en droit romain ; de la Rétention, de la Revendication et du Privilège du vendeur en droit français* ;

3^o Celle de M. de Rousiers Gaston, intitulée : *Étude sur les différents contrats de culture usités en droit romain et en droit français* ;

4^o Celle de M. Groussau Constant, traitant *du Classement et des Droits des créanciers hypothécaires en droit romain, et de l'Influence de la faillite sur l'hypothèque légale de la femme en droit français* ;

5^o Celle de M. Heulhard de Montigny, traitant *des Injures et du libelle diffamatoire en droit romain, de la Diffamation et des injures envers les particuliers en droit français* ;

6^o Celle de M. de Bletterie Charles, traitant *de la Manière d'acquérir les successions en droit romain, et de la Saisine héréditaire en droit français* ;

7^o Celle de M. Lepetit Eustache, traitant *de quelques*

Interdits possessoires en droit romain, et du Cumul du possessoire et du pétitoire en droit français ;

8^e Celle de M. Duteillet Chéri, ayant pour titre : *De nautico fœnore en droit romain, et des Assurances sur la vie en droit français ;*

9^e Celle de M. Broussard Édouard, intitulée : *Étude sur l'Indignité en droit romain et en droit français ;*

10^e Celle de M. Petit Eugène, traitant *de la loi Cincia en droit romain, et de la Transcription des donations entre viés en droit français ;*

11^e Celle de M. Georges Jean, traitant *de la Novation en droit romain et en droit français.*

Les thèses de doctorat de MM. Pierron, Groussau et Petit Eugène ont valu à leurs auteurs une réception avec éloges. La Faculté a, en outre, ordonné que les thèses de ces trois candidats seraient déposées à la bibliothèque.

Le concours général ouvert, pour toute la France, entre les élèves de troisième année, a été pour nous l'occasion d'un nouveau triomphe : M. Boncenne a obtenu la troisième mention honorable, et M. Gavet la cinquième. Il n'y a en tout que sept nominations.

Le concours pour l'agrégation avait mis en ligne quatre de nos jeunes docteurs ; deux ont été déclarés admissibles, et ils ont soutenu toutes les épreuves avec beaucoup d'honneur.

Nous avons perdu un jeune et savant collègue. De sa détermination il me convient de ne rien dire.

Ce n'est pas un faible hommage rendu à notre enseignement que cet empressement à rechercher nos jeunes lauréats, et nos pertes se compensent par l'éclat que projette sur notre Faculté cet essaim de talents

formés par elle et répandus dans presque toutes les Facultés de France. Il y a quelques années, Bordeaux lui prenait la moitié de son personnel; Lille aujourd'hui lui en emprunte le tiers; Paris et Lyon viennent aussi se pourvoir auprès d'elle. Nous ne cessons de redire à la jeunesse : soyez prêts, car vous ne connaissez ni l'heure ni le temps; et le travail, comme la vertu, voit toujours arriver l'heure de la récompense.

FACULTÉ DES SCIENCES

RAPPORT

De M. LALLEMAND, Doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

La nouvelle appropriation des bâtiments de la Faculté des sciences, résolue en principe dans le courant de l'année dernière, a reçu un commencement d'exécution. D'après les devis et les conditions imposées à l'entreprise de ces travaux, nous avions l'espérance légitime que l'année scolaire qui commence inaugurerait pour notre Faculté cet ensemble d'améliorations matérielles destinées à rehausser l'éclat de notre enseignement, et à nous mettre en mesure d'initier à la vie du laboratoire, aux procédés féconds de la science moderne, à la pratique délicate des instruments de précision, les jeunes gens que leurs aptitudes ou leurs goûts entraînent vers l'étude de la nature et les sciences d'observation. Nous avions compté sur une rapidité d'exécution qui n'est pas dans les habitudes de la province, et il faut ajourner à quelques mois encore les heureuses conséquences d'un nouvel ordre de choses

qui, sans éléver au premier rang notre Faculté, doit développer ses ressources matérielles et faciliter la double mission de travail et d'enseignement qui est dévolue à chacun de ses membres.

En attendant cette installation définitive, que nos besoins commandent et que nos vœux appellent, nous continuerons à nous armer de patience, et, malgré quelques difficultés inhérentes à une situation transitoire, nos leçons et nos conférences ne subiront aucune interruption ; comme par le passé, l'expérimentation viendra confirmer la théorie, et maintiendra l'intégrité de nos programmes.

ENSEIGNEMENT ET TRAVAUX DES PROFESSEURS.

Le professeur de mécanique, M. Maillard, qui, l'année précédente, en l'absence de son collègue, M. Picart, avait dû exposer la première partie du programme de la licence et traiter du calcul différentiel et intégral, s'est trouvé tout naturellement conduit à prendre, cette année, pour sujet de ses leçons, la mécanique rationnelle.

Durant le premier semestre, une leçon a été réservée à l'astronomie. Sans entrer dans le développement des longs calculs, qui n'intéressent que les astronomes praticiens, le professeur a mis ses auditeurs au courant de la théorie des mouvements propres de nos deux grands luminaires, le soleil et la lune, et en a conclu les moyens propres à calculer avec précision le phénomène des éclipses.

Pendant le second semestre, la mécanique a été l'objet exclusif de son enseignement. C'est en cherchant à approfondir les principes si délicats de la science des forces, que M. Maillard a été assez heureux pour trouver dans cette étude un moyen rapide d'établir les bases de cette nouvelle géométrie, dite *non euclidienne*, parce qu'elle ne prend pas pour base le fameux *postulatum* d'Euclide. Il a obtenu ainsi une confirmation des résultats auxquels d'illustres savants sont parvenus par des voies entièrement différentes. Espérons que notre savant collègue nous mettra à même d'apprécier, dans une publication didactique, la haute portée de ses méditations et de ses recherches.

Dans le courant du second semestre, M. Gruey, chargé de la suppléance de M. Picart, est venu nous prêter son concours. Il a eu le temps de passer en revue les principes de la méthode infinitésimale et de les appliquer à quelques-unes des questions du programme de la licence, telles que la courbure des lignes et des surfaces. Pendant les vacances, M. Gruey, qui s'était déjà signalé par des études astronomiques sur les météores cosmiques et la lumière zodiacale, a observé l'essaim des Perséides, et communiqué le résultat de ses investigations à l'Académie des sciences.

Les travaux du laboratoire de chimie ont eu pour objet de nombreuses analyses de terres et d'engrais, destinées à fournir aux agriculteurs de la région les données indispensables à une culture méthodique, et conforme aux grands principes de la science agronomique. En dehors de ces essais pratiques, le professeur a poursuivi l'examen des composés de l'uranium, et il a signalé, en particulier, l'action réductive du

protoxyde de ce métal. En même temps, le préparateur de chimie, M. Guitteau, a abordé l'étude, encore très-incomplète, des nombreuses gommes-résines que l'on extrait des plantes appartenant au groupe des ombellifères. Il a reconnu les propriétés chimiques d'un principe commun à toutes ces résines, l'ombelliféron, remarquable par sa belle fluorescence.

Le professeur d'histoire naturelle a complété, cette année, son cours de zoologie en exposant l'anatomie et la classification de l'embranchement des articulés. Suivant l'usage, le second semestre a été réservé pour la botanique et les herborisations.

Jusqu'à ce jour, notre Faculté, réduite à un personnel restreint, ne possédait qu'un professeur d'histoire naturelle, assujetti à passer en revue, dans une période de quatre années, les sciences diverses dont l'ensemble embrasse l'étude descriptive des trois règnes de la nature. Tour à tour géologue, minéralogiste, professeur de botanique et de zoologie, notre collègue succombait sous le poids d'un aussi vaste programme, qui exige un savoir encyclopédique, et dépasse la mesure des forces intellectuelles d'un seul homme. La création récente d'une chaire de zoologie et de botanique, en complétant le personnel scientifique de notre Faculté, va mettre fin à de si pénibles obligations. M. Contejean, exclusivement chargé de l'enseignement de la minéralogie et de la géologie, pourra s'absorber désormais dans ses études de prédilection, tandis que le professeur de zoologie, confiné dans sa spécialité, constamment au courant d'une science dont les matériaux vont s'accumulant sans cesse, exposera plus souvent et avec plus d'autorité

ces grandes lois qui régissent l'organisation des êtres vivants, et dont la connaissance approfondie s'impose avec une nécessité toujours croissante aux néophytes de la médecine. L'enseignement de l'histoire naturelle, ainsi dédoublé, sera soumis à la règle salutaire de la division du travail, et les élèves comme le professeur en recueilleront le bénéfice.

COLLATION DES GRADES ET EXAMENS.

Pour compléter cette énumération succincte de nos travaux professionnels, je n'ai plus qu'à soumettre à votre appréciation le résumé statistique des épreuves que les règlements imposent aux candidats pour la licence et le baccalauréat.

Licence.

Nous comptons, cette année, 15 aspirants au grade de licencié : 6 pour les mathématiques, 7 pour les sciences physiques et 2 pour l'histoire naturelle. 11 d'entre eux ont dû être ajournés : 6 après les épreuves écrites et 5 après les épreuves orales. 4 candidats ont abordé avec succès les deux épreuves et ont été jugés dignes du grade de licencié : 3 pour les sciences physiques, 1 pour l'histoire naturelle. L'année dernière, nous avions le même nombre d'admissions sur 9 candidats. Ce nombre relativement considérable d'ajournements accuse toujours un défaut de préparation, surtout en ce qui concerne les mathématiques. Ce grade supérieur, qui

doit être la consécration de fortes études, ne comporte qu'une indulgence limitée, et réclame des efforts soutenus, un travail opiniâtre, que la Faculté sera toujours heureuse de récompenser.

Baccalauréat ès sciences complet.

Dans les trois sessions réglementaires de l'année classique, 281 candidats se sont présentés, soit 27 de plus que l'année précédente. Sur ce nombre, 141 ont été ajournés et 140 admis, dont l'un avec la mention *bien* et 28 avec la mention *assez bien*. Parmi ces 281 candidats, 93 étaient déjà en possession du grade de bachelier ès lettres, et 49 d'entre eux ont réussi, c'est-à-dire 58 pour cent. Pour les candidats non pourvus du diplôme littéraire, la proportion des admis est moins forte et ne s'élève qu'à 48 pour cent. C'est un fait constant que j'ai déjà eu occasion de signaler, et qui justifie bien le proverbe : « Qui trop embrasse, mal étreint. » La division des épreuves du baccalauréat ès lettres, quoi qu'on en ait pu dire, est une mesure efficace, destinée à augmenter la valeur intrinsèque des examens, et dont les bons effets ne tarderont pas à se faire sentir. Le baccalauréat ès sciences scindé, dans notre opinion, serait appelé lui aussi à fortifier à la fois les études scientifiques et littéraires.

Baccalauréat ès sciences restreint.

116 aspirants à ce grade spécial se sont présentés à l'examen, soit 30 de plus que l'année dernière. Sur ce

nombre, 8 seulement n'étaient pas bacheliers ès lettres. 57 d'entre eux ont été ajournés et 59 admis, dont 6 avec la mention *assez bien*.

Malgré le nombre croissant des candidats aux grades scientifiques, il faut bien reconnaître que les épreuves sont, en général, médiocres, et accusent une préparation hâtive, toujours insuffisante. Le niveau moyen des études ne s'est pas élevé; la génération qui nous suit ne paraît pas encore bien pénétrée de l'importance toujours croissante de la science moderne dans ses applications multiples aux arts industriels, à l'agriculture et même à l'économie domestique.

L'accroissement de la richesse publique exagère chaque jour nos besoins matériels et les nécessités de la vie. Cet amour du bien-être, qui se développe à mesure que l'horizon de notre intelligence grandit, rend plus difficile la lutte pour l'existence. Dans cet inévitable conflit des appétits et des intérêts, la science est un levier puissant qui vient à bout des obstacles, et la victoire appartient toujours au plus fort, c'est-à-dire au plus instruit. Son rôle, j'ai hâte de le dire, ne se borne pas, d'ailleurs, à nous procurer des satisfactions purement matérielles. Le spectacle si grand et si harmonieux des phénomènes naturels, la merveilleuse simplicité des lois qui les régissent, sont bien faits pour nous donner des idées et des besoins d'un ordre plus élevé, et nous inspirer des résolutions salutaires.

FACULTÉ DES LETTRES**RAPPORT****De M. MONNIER, Doyen.****MONSEIGNEUR,****MONSIEUR LE RECTEUR,****MESSIEURS,**

L'année qui vient de s'écouler, mémorable entre toutes dans les fastes de l'enseignement, marquera dans l'histoire particulière de la Faculté des lettres de Poitiers par un événement qui ne s'est produit que deux fois depuis sa création : son administration intérieure a changé de main. L'homme distingué qui la présidait depuis douze ans, le professeur éminent, l'écrivain délicat et fin qui répandait jusque sur ces rapports annuels la grâce sympathique de son talent et de son caractère, M. Bertereau, a résigné ses doubles fonctions de doyen et de professeur. Les regrets publics qui l'ont suivi dans sa retraite, les marques de considération et de respect qu'il n'a cessé d'y recevoir, l'hommage même qui lui a été rendu ici

par son digne successeur dans la chaire de philosophie, ne me dispensent pas de replacer sous vos yeux des titres qui sont ceux de la Faculté elle-même et qui forment une part honorable de son patrimoine. M. Bertereau, à la place où je suis et dans l'accomplissement de la tâche dont je m'acquitte en ce moment, a toujours payé à ses collègues, dans une large et équitable mesure, le tribut d'estime dont il les jugeait dignes ; nul n'a fait ressortir avec plus de sincérité et de plaisir leur zèle, leurs travaux, leurs succès : c'est justice que ses collègues lui rendent à leur tour, par la voix de celui qui le remplace, un hommage qu'il ne leur a pas envié.

Je n'ai point à tracer ici un portrait, car ce n'est pas un office privé, mais un devoir public que je remplis, et si disposé que fût cet auditoire à m'accorder des franchises qui seraient tout à l'honneur de l'homme, l'homme s'appartient, et plus il est digne de paraître, plus il convient de ne le mettre en scène qu'avec discrétion et mesure. N'est-ce pas d'ailleurs assez pour le connaître que de l'avoir vu là où il se montre nécessairement tout entier, dans sa chaire de professeur, dans ses fonctions de juge et d'examinateur, et, ce qui n'est point resté le secret de ses collègues, dans l'exercice de cette prérogative d'autant plus délicate qu'elle s'exerce sur des égaux et quelquefois sur des supérieurs. Doyen et professeur, M. Bertereau s'est fait estimer, respecter et aimer par les mêmes qualités : naturel et familier avec ses auditeurs, parce qu'il était sincère et modeste ; net, élégant, lucide, merveilleusement lucide dans ses expositions, parce que l'esprit de conciliation et le respect d'autrui mesuraient son

langage, mais qu'aucune ombre ne couvrait sa pensée ni ne dissimulait ses convictions ; courtois et civil dans la discussion, aimable, si je puis parler ainsi, dans les sujets les plus arides, par cette bonne grâce et cette facilité de l'esprit qui est le don de plaisir allié à la pénétration ; érudit d'ailleurs plus qu'il ne m'appartient de le dire, et savant de cette science variée et multiple qui convient au philosophe, et que sa curiosité intelligente accroissait tous les jours. Tel a été M. Bertereau, comme professeur, original par cette alliance de qualités douces qui forment le fond de sa nature morale et par l'absence même de ces traits heurtés et de ces oppositions violentes que le vulgaire appelle originalité. Aussi modéré, et je puis bien dire aussi modeste, il a été, dans l'exercice de ses fonctions de doyen, conciliant et affectueux, et soucieux de la dignité de ses collègues autant que de la sienne. Vous l'avez vu à l'œuvre comme examinateur, combien juste, patient et doux ! Que n'avez-vous été témoins, comme nous, de ses scrupules paternels et de ses lenteurs honorables quand le sort d'un candidat était en balance ! M. Bertereau n'a pas seulement laissé des souvenirs, il laisse des traditions, et la Faculté ne me désavouera pas si je dis qu'elle continuera de prendre pour enseigne cette triple devise, qui était la sienne : au dedans comme au dehors, équité et bienveillance, respect de la pensée d'autrui, respect de soi-même et de sa propre pensée.

J'aborde les différents objets que doit embrasser ce rapport : enseignement de la Faculté, travaux personnels de ses membres, statistique et valeur des examens.

I. — ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la Faculté se compose, vous le savez, de deux ordres de leçons : des leçons publiques où le professeur développe un programme de son choix qui a reçu la sanction de ses collègues et celle de l'administration supérieure ; des leçons spéciales ou conférences, également accessibles au public, mais particulièrement réservées aux jeunes gens qui se préparent à l'examen de licence et circonscrites aux matières de cet examen. Ces deux ordres de leçons ont leur difficulté propre, mais la plus grande vient peut-être de leur réunion et de leur concours. La diversité n'est pas toujours un soulagement. Le professeur, transporté d'un terrain sur un autre, partagé dans son temps et dans ses études, risque de perdre dans cette mobilité et cette agitation de pensée non-seulement la suite, mais le goût de ses méditations, et de n'apporter ici et là qu'un esprit fatigué par son agilité même et rebuté par ses diversions. L'assistance qui a suivi nos cours et nos conférences pourra dire si ce partage a nui aux uns ou aux autres, et si, sous le poids de cette double charge, le talent a fléchi ou trahi quelque lassitude ; ce qu'il m'appartient de témoigner, c'est que le zèle ne s'est jamais refroidi, et que mes collègues ont apporté, d'un et d'autre côté, la même conscience et le même dévouement.

Mais, si une affluence toujours égale ou, pour être plus vrai, toujours croissante, un intérêt soutenu, une approbation réfléchie, et flatteuse dans sa réserve même, sont des gages de succès, la Faculté a sujet de

croire qu'elle a suffi à sa tâche. Dans l'année qui vient de s'écouler, comme dans la précédente, l'élite de la population s'est pressée dans notre auditoire; et si je ne craignais de donner à penser, par un raffinement d'expression, que nous devons une partie de ce concours à une recherche d'agréments qui n'est ni dans nos goûts, ni dans notre pratique, je dirais que la fleur de cette cité s'y est épanouie. Les dames en effet sont assidues à ces leçons, dont l'intérêt les attire et la sévérité les retient. Il ne faut pas faire ce tort à leur jugement de croire qu'elles ne goûtent que ce qui est léger et préparé pour leur plaisir; elles se plaisent, il est vrai, aux choses légères, parce qu'elles s'y entendent, mais elles s'entendent aussi aux bienséances, et ne se plaisent qu'à ce qui est à sa place. Ces mères qui veulent un enseignement sérieux pour leurs filles n'auraient garde de courir à un enseignement frivole, et si leur présence exerce quelque influence sur le professeur, c'est celle que les femmes françaises exercent de tout temps sur leur pays, celle de la politesse et du goût, et vraiment les choses d'autrefois n'ont rien à y perdre, et les hommes d'aujourd'hui y ont tout à gagner.

Il me suffira d'ailleurs d'exposer sommairement, et en laissant la parole à chacun de mes collègues là où il lui appartient, le résumé des cours qui ont été professés l'année dernière et le sujet de ceux qui vont l'être cette année, pour montrer que, ni dans le choix ni dans l'esprit de nos leçons, nous n'avons rien sacrifié et n'entendons rien sacrifier de la gravité qui nous convient.

Le doyen, professeur de littérature française, a

poursuivi ses études sur le théâtre de Racine, et achevé de montrer, comme il l'a dit précédemment, la marche patiente et recueillie de ce génie mesuré, qui, dans le temps même qu'il est le plus combattu par les passions, semble étranger à leur atteinte, ou n'en retient que le don merveilleux de les peindre et d'en régler l'expression. C'est Phèdre qui marque le terme de cette période agitée, de cet égarement de dix ans que voilent à la postérité les chastes images d'Andromaque, de Bérénice, de Monime, d'Iphigénie. Pendant ce temps, l'aspiration poétique de Racine est en désaccord avec sa vie : sa pensée s'épure, son idéal s'élève, tandis qu'il reste arrêté dans les liens de la fragilité par les faiblesses du cœur. Douze ans plus tard, l'accord s'est fait : l'homme et le poète sont d'intelligence, l'œuvre et la vie se répondent. Le pécheur a fait place au pénitent, et de ce cœur contrit, de cette âme déjà si sensible, devenue plus sensible encore par l'exercice de la piété et de la prière, s'exhalent ces tendresses infinies, ces effusions d'amour divin, ces élévarions vers l'Auteur de toute pureté et de toute innocence qui sanctifient les pages d'*Esther* et d'*Athalie*. C'est dans cette situation d'âme et dans ce dernier épanchement de poésie que le professeur, après avoir complété l'étude de la première période, a considéré Racine. Pour lui, comme pour ses auditeurs, tout était dit depuis longtemps sur *Athalie*, tout aussi sur *Esther*, et c'est moins à faire ressortir la grandeur et la sublimité de l'une, la grâce et la dignité de l'autre, moins même à analyser une fois de plus cette angélique poésie des chœurs, qu'à en rechercher et à en montrer le principe, qu'il s'est étudié. Grandeur, unité,

pathétique , grâce et noblesse , tant de beautés fortes et douces , sont de toutes les créations de Racine , et ces sources sacrées elles-mêmes où son génie s'est rafraîchi fussent demeurées infécondes, tombant sur un cœur sec et sur des entrailles arides. Mais ce cœur trempé depuis longtemps des larmes de la pénitence , ces saintes angoisses de la componction , cette repentance tour à tour confiante et abattue , tous les mystères enfin d'une âme ensevelie en elle-même pendant douze années de silence et sortant de ce tombeau saisie de la toute-puissance et de la sainteté de Dieu , voilà qui explique tout à la fois l'accent tragique et attendri , la plénitude de grandeur et de calme , la simplicité naïve et soumise , et parfois les éclats formidables de cette nouvelle poésie dramatique et lyrique. On a comparé Racine à Raphaël , et l'on n'a pas eu tort , mais cette comparaison ne l'embrasse pas tout entier; il serait plus juste de le comparer, dans ces dernières années de sa vie , à ces religieux du moyen-âge qui, en expiation de leurs fautes , consacraient ce qui leur restait de jours à peindre sur la toile ou sur la pierre les images de la Divinité et des Saints , enrichissant l'art des œuvres de la pénitence.

Le professeur de littérature ancienne, M. Chaignet, s'est proposé d'analyser les figures héroïques de la poésie grecque. Tandis que M. Welcker, dans son savant ouvrage , avait suivi la transformation des mythes épiques en mythes tragiques , le professeur a recherché comment les caractères héroïques de l'épopée se transforment en caractères dramatiques. Il a étudié dans Homère, d'une part, dans les poètes tragiques, de l'autre , les héros et les héroïnes , et fait

observer les changements que la différence des genres et celle des temps amènent dans la conception et dans l'expression des caractères, c'est-à-dire dans l'analyse et la peinture de l'âme et de sa nature morale. Dans cette vaste et admirable galerie de figures d'une beauté incomparable, il a choisi, pour en faire l'objet d'une étude particulière, Achille, Ulysse, Philoctète, Agamemnon, Iphigénie, Antigone, Clytemnestre, Phèdre, Pénélope, Hélène enfin, cette poétique apparition de la grâce éternelle et de l'éternelle fragilité de la femme. Le point de vue moral s'est constamment uni au point de vue critique dans ces analyses à la fois psychologiques et littéraires. C'est par la peinture des caractères, et surtout des caractères héroïques, que la poésie a de tout temps exercé une influence salutaire sur les sentiments, les idées et les mœurs. La Grèce a été élevée par les poètes, elle a été formée par Homère, et, on peut le dire, il l'a faite à son image. C'est par les héros dont il a tracé les caractères qu'elle est devenue cette nation sans rivale, intelligente, belle, pleine de grâce, pieuse, spirituelle, grave et railleuse, amoureuse de la gloire, de la science, des arts et même de la vertu; unissant dans l'équilibre le plus harmonieux toutes les oppositions et tous les contrastes, présentant enfin le type le plus vrai, le plus beau et le plus humain de l'humanité.

Le professeur de littérature étrangère, M. Grucker, a pris pour sujet de son cours : *La littérature poétique de l'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e siècle*. Cette période littéraire, qu'on désigne communément sous le nom de romantisme, et dont les caractères principaux peuvent se retrouver

également, à la même époque, en France, en Allemagne et en Italie, est une réaction contre la poésie élégante et correcte, mais timide et froide, qui avait régné en Angleterre pendant la première moitié du siècle. Le romantisme a rendu à la poésie anglaise la liberté, l'originalité de l'invention, l'inspiration personnelle. Il a réveillé dans les âmes un sentiment plus profond et plus vrai de la nature et de la vie, une intuition plus pénétrante des mystères de l'âme et de l'infini. Le romantisme s'est associé à tous les mouvements, à toutes les agitations de la pensée et de l'esprit modernes ; mais en même temps, il a su comprendre et ressusciter le passé, faire revivre les souvenirs, les moeurs, les légendes, toute la poésie du moyen âge. En un mot, le romantisme a rendu au génie poétique de l'Angleterre son originalité, son indépendance naturelle, ses traditions nationales. Cette période de renouvellement et d'affranchissement poétiques a été préparée lentement. Le professeur a suivi cette transformation, qui se marque particulièrement dans deux poètes, Cowper et Burns, dont les œuvres plus libres, plus hardies, plus vraiment poétiques, annoncent l'avènement d'une ère nouvelle. Cette révolution poétique a fait surgir un grand nombre de talents nouveaux. Mais elle se personnifie avec éclat dans deux écrivains supérieurs : Walter - Scott et Byron. Égaux par la gloire, différents par leur caractère, par leur destinée, par la nature propre de leur génie, ils représentent, chacun à sa manière, et par un de ses côtés, la littérature romantique et contemporaine. Byron en représente l'inspiration personnelle et intime, l'enthousiasme lyrique, la passion ardente,

la beauté plastique et pittoresque, mais aussi les ardeurs inquiètes, les défaillances et les doutes. Walter-Scott nous montre dans le romantisme le côté épique et dramatique, l'intuition du passé historique, dont il a fait revivre avec un art incomparable la physionomie, les passions, les mœurs et les caractères, dans ce genre tout moderne du roman historique dont il est le modèle et jusqu'à un certain point le créateur. Walter-Scott et Byron sont, chacun dans son genre, les maîtres et les initiateurs de la littérature du XIX^e siècle. Non-seulement en Angleterre, mais en France, en Allemagne, dans toute la littérature du monde civilisé, on retrouve la trace et l'influence de leur génie.

Le professeur d'histoire, M. Guibal, a étudié et exposé dans son cours les développements de la Constitution anglaise, 1215-1688.

La pensée dominante de cet enseignement a été de montrer dans cette Constitution, analysée par Montesquieu avec une admiration si pénétrante, le résultat ou plutôt l'œuvre d'une révolution cinq fois séculaire, qui a couvert à plusieurs reprises l'Angleterre de sang et de ruines, et marqué les mœurs et le caractère de la nation d'une empreinte indélébile. Dans une introduction rapide, le professeur s'est attaché à étudier le génie des Anglais du moyen âge, si bien caractérisé par Froissart : « Englès, dit Froissart, sont de merveilleuse condition, chaut et bouillant, tost esmeu en ire et tost apaisée, et se délittent en batailles et occasions. Li communs peuple est de périlleuse, orgueilleuse et desloiale condition, et là où le peuple voudrait montrer sa felonie et puissance, li nobles n'auraient

point de durée à eux. » Ces paroles, qui traduisent vivement l'impression profonde causée au chroniqueur par les violences et les passions politiques de l'Angleterre du XIV^e siècle, sont à la fois le résumé et l'explication de l'histoire ensanglantée et douloureuse qui nous fait assister au laborieux enfantement de la liberté anglaise pendant le moyen âge. En retracant les crises successives qui remplissent cette histoire, le professeur s'est appliqué à montrer les progrès que les institutions politiques du pays ont accomplis sous l'action de ces agitations presque incessantes. Avec les temps modernes, ces agitations continuent en prenant une portée plus haute. Sous les auspices et, en grande partie, grâce à l'initiative des Tudors, s'accomplit une triple révolution, politique, sociale, religieuse. Les princes de cette famille fondent le despotisme, sans lui donner les solides bases de l'armée et de l'impôt permanent; ils favorisent, avec le développement de l'industrie, l'essor des classes moyennes, opposant à l'ancienne noblesse féodale une aristocratie d'hommes nouveaux et de fonctionnaires, et couronnent leur œuvre par l'établissement de la Réforme en Angleterre. La défaite et la dispersion de l'Armada font évanouir les menaces d'une contre-révolution, mais laissent le champ libre à une nouvelle révolution dont les symptômes apparaissent déjà sous la tranquillité glorieuse des dernières années d'Élisabeth, et accusent dans la nation un besoin croissant de liberté politique et de liberté religieuse. Les Stuarts ne comprennent pas ce double besoin : au lieu de satisfaire à ces aspirations, ils les heurtent, les froissent, et sont renversés. Remis sur le trône, ils s'abusent étran-

gement sur l'étendue et le mouvement de réaction qui se produit en leur faveur contre les hommes, les actes et les conquêtes de la révolution ; ils croient que les *country-gentlemen* de leur parlement les suivront jusqu'à l'institution de la monarchie absolue, et jusqu'au rétablissement du catholicisme. Leur erreur leur coûte une seconde fois la couronne, que la volonté de la nation place sur le front de Guillaume d'Orange. C'est la révolution de 1688. Elle clôt l'ère révolutionnaire de l'Angleterre ; elle fixait naturellement le terme de ce cours, dont les enseignements pourraient se résumer dans cette conclusion : C'est qu'il n'y a de peuples vraiment libres que ceux qui sont forts ; et il n'y a de peuples vraiment forts que ceux qui savent lutter, combattre et souffrir pour la conquête, le maintien et la défense de leurs droits.

Le professeur de philosophie, M. Arren, entré au mois de mars 1875 à la Faculté de Poitiers, a inauguré son enseignement en traitant de *l'existence de l'âme*. Il s'est appliqué surtout, dans le petit nombre de leçons qu'il avait à faire, à résumer les discussions engagées à notre époque sur cette question importante, et à marquer la position prise dans le débat par les principales écoles contemporaines. Cette étude attentive des systèmes actuellement en présence, des principes sur lesquels ils s'appuient, de la méthode qu'ils suivent et des conséquences auxquelles ils aboutissent, est la preuve la plus saisissante peut-être qu'on puisse donner de la spiritualité de l'âme. On nous dit bien que de tels problèmes sont inaccessibles à l'esprit humain, que la raison consume inutilement ses forces dans ces discussions stériles et surannées, et

que la question de l'existence de l'âme ne doit pas être posée, parce qu'elle ne peut être résolue. Mais cette philosophie d'abstention, plus facile d'ailleurs à recommander qu'à mettre en pratique, répugne à la nature même de notre esprit. D'autre part, on nous affirme que la question est tranchée désormais, que les progrès de la science ont définitivement fait justice de cet être fictif et chimérique qu'on appelle l'âme, et que, sans aucun doute, ses fonctions organiques suffisent à expliquer les actes intellectuels et moraux. Mais ces affirmations sont tellement dénuées de preuves, il y a un tel écart entre les faits mis en avant et les conséquences qui en sont tirées, qu'on se défie involontairement d'une école qui met enseigne de science et ne fournit que des hypothèses, et qui, après avoir annoncé qu'elle démontrera tout, ne démontre rien. De telles attaques ne peuvent que fortifier le témoignage de la conscience et la croyance du genre humain.

Telle a été, Messieurs, la matière de nos leçons dans l'année qui vient de s'écouler; celles qui seront développées cette année n'offriront, si je ne me trompe, ni un attrait moins sérieux, ni une instruction moins relevée. M. Monnier tracera l'histoire de la prose au XVI^e siècle; M. Chaignet étudiera Démosthène, sa vie, son temps, son œuvre; M. Grucker appréciera le caractère et les productions de la littérature allemande, depuis la mort de Schiller (1805) jusqu'en 1830; M. Guibal exposera l'histoire de l'esclavage dans les temps modernes; M. Arren, enfin, traitera des opérations et des facultés de l'âme, et s'occupera tout d'abord de la sensibilité.

M. Arren, dont le nom, encore nouveau parmi

nous , est déjà l'un des plus connus et des plus favorisés du public , me permettra de le féliciter , au nom de la Faculté , de ses brillants débuts . Sa parole large , ferme , lumineuse , a toute la gravité de l'enseignement philosophique , et joint à l'autorité et à l'ascendant la séduction qui suit un talent naturel , depuis longtemps poli par le commerce des lettres . L'accueil qu'il a reçu du public et de ses collègues lui rappellera , sans trop de désavantage , nous l'espérons , les sympathies d'un autre public et d'autres collègues qui l'ont vu s'éloigner avec regret , et qui s'associent de loin à ses nouveaux succès .

A nos leçons ordinaires s'ajouteront , comme par le passé , les conférences préparatoires dont j'ai parlé . L'institution de ces conférences est un bienfait pour les jeunes gens et particulièrement pour les jeunes maîtres , qui attendent dans les degrés inférieurs que la licence élève ou même assure leur situation . Indépendamment du fruit immédiat qu'ils en retirent , qui est de marcher par une voie plus courte et plus sûre au but qu'ils poursuivent , ils y apprennent à écrire et à parler , à connaître dans leurs principes et dans leurs applications les plus avancées les méthodes qui ont reculé de nos jours les limites de l'érudition et renouvelé les vues de la critique et de l'histoire ; et , soit que l'ambition d'une instruction solide ou les nécessités d'un apprentissage spécial les aient conduits dans ces cours , ils en sortent toujours ou plus hommes de goût , ou plus hommes de métier . Plus d'un étudiant en droit y est venu s'asseoir à côté de nos maîtres auxiliaires ou répétiteurs , et le barreau qui les a retenus ou la magistrature qui les a appelés

à elle n'a point eu à se plaindre de cette émulation honorable. Aussi bien est-ce une sorte de privilége ou tout au moins une distinction que d'être admis à ces conférences. Il est juste de dire que les maîtres qui en font aujourd'hui partie apprécient la faveur dont ils sont l'objet, et, quoique trop pressés parfois du désir de faire place à d'autres, reconnaissent nos soins, sinon par une périodicité de succès dont nul ne peut répondre, du moins par toute l'application et toute la docilité dont ils sont capables.

Notre tâche est remplie, Messieurs, quand nous sommes descendus de nos chaires, mais notre labeur n'est pas toujours terminé. Ce n'est rien apprendre à personne, dans cette enceinte ni hors de cette enceinte, que de dire de notre Faculté que le travail y est cultivé, non pas seulement pour l'honneur public qu'il rapporte, mais aussi pour les fruits intérieurs qu'il produit et les nobles jouissances qu'il satisfait. Des succès rares, éclatants, continus, dont le monde savant a retenti aussi bien que cet auditoire, ont mis ce fait en évidence, il y a longtemps déjà, et établi sur ce point la réputation de la Faculté. Vous ne trouverez donc pas nouveau que trois ouvrages, cette année encore, soient sortis de son sein et que deux de ces ouvrages soient dus à la plume de M. Chaignet : l'un intitulé : *La Philosophie de la science du langage*, l'autre : *Théorie de la déclinaison en grec et en latin*. Ce sont deux écrits dont le double caractère éclate dans leur titre même, et dont on peut affirmer, sur le titre seul, la valeur et l'autorité. M. Chaignet est également versé dans la philosophie et dans la philologie, je dirais qu'il est maître dans l'une et dans l'autre, s'il

ne m'écoutait, et l'usage qu'il fait de la première de ces deux sciences pour ramener à des lois ce qu'on appelait autrefois les phénomènes capricieux et ce qu'il faut appeler aujourd'hui les phénomènes complexes du langage, constitue non pas son originalité, mais une part considérable de son originalité. J'emprunte ici le témoignage des critiques les plus compétents et les plus autorisés ; quant à moi, la première marque d'estime que je dois aux travaux de mon collègue, c'est d'en parler avec assurance, et d'en juger avec retenue. M. Guibal est l'auteur du troisième ouvrage qui porte le sceau de la Faculté, et qui a pour titre : *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de cent ans*. Sur cet ouvrage, il y a encore un jugement porté, et je m'y tiens. C'est le vôtre, Messieurs, c'est celui du public qui en a vu naître et se dérouler successivement tous les chapitres. Il a été fait au grand jour et dans cette salle même, car c'est le développement du cours que l'auteur professait, il y a deux ans, devant vous, et dont vous avez applaudi les sentiments généreux, les recherches érudites et la richesse oratoire. Un autre public, celui qu'on appelle le grand public, et qui n'est en réalité que le petit nombre, est mis en mesure de prononcer ; ce n'est point être téméraire que d'avancer que son jugement a déjà ratifié le vôtre.

Voilà, Messieurs, l'exposé de nos travaux d'enseignement, puisque écrire c'est encore enseigner. Il me reste à vous parler de nos examens, matière plus aride, mais non moins importante. Je ne le ferai pas toutefois avant d'avoir adressé à M. le maire de Poitiers et à son conseil un remerciement qui trouve ici sa place. Ce n'est pas en effet à titre d'embellissement,

— il y a des choses qu'on ne peut guère embellir — que cette salle, dont le pinceau n'avait point effleuré les murs depuis trente ans, a été rafraîchie, et qu'un appareil d'éclairage, plus commode et plus élégant, a remplacé cet antique éclairage dont peu de personnes ici ont conservé le souvenir, mais, me permettrez-vous de le dire, dont le temps n'avait pas tout à fait emporté les traces ; c'est aussi, et surtout, pour satisfaire à des bienséances, dont les unes, tout extérieures, ne pouvaient être indifférentes à notre auditoire, ni par suite à nous-mêmes, et dont les autres, plus étroitement liées à nos besoins, intéressaient les conditions et les fruits mêmes de notre enseignement. A partir d'aujourd'hui, nous pourrons, dans la saison la plus sombre, reculer l'ouverture de nos leçons aux heures les plus favorables de la journée et même du soir, si quelques-uns d'entre nous le jugent meilleur, et par là étendre à la fois les facilités de nos auditeurs et le bénéfice de notre enseignement. C'est de quoi nous remercions M. le maire et son conseil.

Je viens aux examens.

II. — EXAMENS.

De nos deux grands examens, j'entends les plus relevés et les plus difficiles, le doctorat et la licence, il en est un, le premier, dont nous avons rarement occasion de faire l'annonce et d'enregistrer le résultat. Il faut remonter à plusieurs années pour rencontrer des thèses de doctorat soutenues devant la Faculté. De loin en loin, nous recevons la communication officieuse

ou l'envoi officiel d'un travail de ce genre, mais chaque fois l'espoir, de couronner un succès nous échappe ; nos conseils dissuadent le candidat, nos jugements — qu'on me pardonne le mot, il ne comporte aucun sentiment de dédain — nos jugements l'écartent. Ce n'est pas en effet l'insuffisance du talent ou du savoir qui motive toujours nos décisions, c'est aussi l'oubli ou, si l'on veut, l'inexpérience de certaines conditions et de certaines bienséances fondées sur la nature des choses. Une thèse, qui n'est après tout qu'un exercice académique, n'est pas comme un livre, où l'on peut tout dire, et de tous et de toutes façons, dans les limites de la loi. Les libertés y sont plus réduites ; la discréption et la mesure en sont la règle. Les citations, les noms, les temps même, y doivent être choisis. Il y a plusieurs mois, deux thèses nous ont été présentées, dont l'une, la thèse latine, qui s'annonçait comme une étude philosophique, ne répondait ni par le fond ni par la forme aux exigences d'un travail de cet ordre ; l'autre, la thèse française, supérieure à beaucoup d'égards, estimable par la variété et l'étendue des recherches, respectable par les sentiments qui y étaient professés, reposait sur un paradoxe que l'histoire et la réflexion repoussent, et péchait surtout par l'extrême disproportion des parties. Mais eût-elle été plus régulière, un goût trop marqué pour l'actualité et la polémique, une mise en scène trop fréquente des personnalités vivantes, des allusions et des citations qu'une délibération plus mûre eût écartées ou moins prodiguées, une tendance périlleuse enfin à porter la controverse sur des questions qui sont plus du domaine de la

conscience que du ressort de la critique, imprimaient à ce travail un caractère qui n'était point en rapport avec sa destination, et la Faculté n'eût pu, sans sortir de ses traditions et de son rôle, le soumettre à une discussion publique.

On n'a point généralement à craindre ces entraînements des candidats à la licence. On leur donne un sujet dont le caractère est débattu à l'avance, et dont les limites sont tracées. Plus jeunes aussi, leur érudition est moins étendue et plus spéciale. Des traces de lectures qui ne sont pas toujours dirigées par le goût, ni surtout par la nature de l'examen qu'ils ont à subir, se rencontrent parfois dans leurs compositions, mais le plus ordinairement ces compositions sont saines et un esprit sage y domine. S'il y avait un reproche à faire à nos licenciés, ce serait plutôt de s'asservir à un type uniforme, type artificiel et convenu, qu'ils croient être le type classique, et auquel ils sacrifient leur originalité, sous prétexte de ressembler à leurs modèles. Le goût classique n'est pas un goût de servitude, il s'accommode fort bien de la liberté et de la diversité, et nous ne haïssons pas les saillies de l'esprit, ni les hardiesse de la plume, quand elles sont réglées par le bon sens. Le bon sens, voilà le type classique; après cela, s'il s'agit de la forme, apprenez votre langue ou celle des anciens, si vous avez à la leur emprunter, faites-vous érudits, faites-vous esclaves en ce point, et quand vous aurez l'étoffe, l'étoffe solide et bien tissée qui a résisté au temps et à l'ignorance, taillez-y votre idée, non sur la forme d'autrui, mais sur la vôtre. Pensant bien, parlant bien, écrivant bien, et toujours vous-mêmes, vous

serez classiques ; mais ce n'est pas une petite affaire.

Sur 23 candidats qui se sont présentés à la licence dans les sessions de novembre 1874, d'avril et de juillet 1875, 10 ont été admis. Ce sont, dans l'ordre de mérite : MM. Groussard, étudiant en droit ; Richardot, professeur au collège d'Étampes ; Lareux, maître auxiliaire au lycée de Poitiers, en novembre ; — Rabaut, maître auxiliaire au lycée Fontanes ; Nouet, maître auxiliaire au lycée de Poitiers, en avril ; — Prévost, maître répétiteur au lycée de Châteauroux ; Froger, professeur de philosophie au collège de Blois ; Des Cars, étudiant libre à Poitiers ; Dukacinski, professeur d'histoire au collège de Fontenay ; Vaillant, maître élémentaire au lycée de Lorient, en juillet.

Nous avons vu des épreuves plus brillantes et même plus solides que celles que nous ont offertes ces trois sessions. Nous avons rencontré des latinistes plus purs, des versificateurs plus élégants, des critiques plus déliés et plus instruits de l'histoire et des ressources de leur propre langue. Ce serait toutefois faire tort à MM. Groussard, Prévost, Froger et Des Cars, que de ne point signaler dans leurs compositions françaises des qualités sérieuses et fines, dignes des meilleures périodes.

J'arrive à cette espèce de conscription civile qu'on appelle le baccalauréat, et qui n'est guère moins obligatoire en un sens que la conscription militaire. Tous les Français, sans doute, ne sont pas tenus d'être bacheliers, comme ils sont tenus d'être soldats, mais tous ceux qui aspirent aux professions libérales, tous ceux ou le très-grand nombre de ceux qui veulent,

dans un intérêt ou dans un autre , abréger leur temps d'épreuve sous les drapeaux , sont obligés d'être bacheliers ou quelque chose d'approchant. De là un empressement redoublé à se faire inscrire sur nos registres, une anxiété de plus en plus vive de la part des familles, et une importance toujours croissante de ce modeste examen , qui, placé comme une sentinelle à l'entrée des carrières , n'en garde plus seulement les abords, mais en dégage ou en ferme momentanément le parcours. Ce n'est là toutefois que le côté extérieur, ou, comme on dit, le côté utilitaire du baccalauréat ; ce n'est point par là qu'il nous convient de l'envisager, nous , observateurs et régulateurs désintéressés du progrès des études , et qui n'avons à constater que le niveau de l'éducation.

L'année dernière, dans l'année classique 1873-1874, le nombre des candidats qui se sont présentés devant nous était de 704 ; cette année , la seule session d'août en a amené 750 , et les trois sessions réunies donnent un total de 1123 examens , soit 419 examens de plus que l'année dernière. C'est le chiffre le plus élevé que la Faculté ait encore atteint ; l'année qui s'en rapproche le plus est l'année 1871-1872 , où le nombre des examens avait été de 810.

Sur ces 1123 examens , 723 appartiennent au baccalauréat complet ou en une seule épreuve , 400 au baccalauréat scindé ou en deux épreuves.

Enfin, sur les 400 examens du baccalauréat scindé , 321 regardent la première série , 79 la seconde série des épreuves.

Je spécifierai tout à l'heure les résultats de chaque catégorie d'examens ; j'indique tout d'abord le résul-

tat collectif et le rapport des admis et des ajournés au nombre total des examinés.

Examinés 1123, ajournés 612, soit 54 pour cent; admis 513, soit 46 pour cent. L'année dernière la proportion des admis dépassait 48 pour cent, et, dans les deux années précédentes, elle n'allait pas au-delà de 41 et de 42 pour cent. Ainsi le niveau de l'examen déprimé en 1871-1872, remonté péniblement en 1872-1873, s'est décidément relevé en 1873 et 1874, et a fléchi de nouveau en 1874-1875. Mais de même qu'il n'est que trop aisé d'expliquer la dépression des années 1871-1872 et 1872-1873 par l'action immédiate et l'ébranlement prolongé des événements que vous savez, il est possible aussi d'expliquer par des circonstances d'une autre nature, inséparables de tout grand mouvement et de toute innovation, même la plus salutaire, cet affaissement, plus apparent que réel, de 1874-1875.

Il est certain que la récente organisation du baccalauréat, organisation excellente, dont j'appelais le principe il y a plus de dix ans — les archives de cette Académie en feraient foi — alors que j'étais encore dans l'enseignement secondaire, a produit quelque émotion dans l'esprit des jeunes gens, et fait naître chez quelques-uns des dispositions qu'on ne saurait trop regretter. Je ne dis rien de ceux qui, pressés par l'âge et par l'approche de l'appel militaire, ont hâte de se faire recevoir, et choisissent pour cela la voie la plus directe, qui est l'examen complet. Ceux-là sont justifiables et font d'ailleurs un usage légitime d'un bénéfice qui leur est ménagé par la loi; si leurs études sont manquées, ou s'ils se précipitent pour arriver à

l'heure , ils expient leur précipitation par un échec et par les conséquences qu'il entraîne ; mais il en est d'autres , et ceux-là ne forment pas le petit nombre , qui , non par nécessité mais par calcul , uniquement pour échapper à la seconde partie du nouveau baccalauréat , c'est-à-dire à l'épreuve obligatoire des langues vivantes et à un examen qu'ils supposent , non sans raison , devoir être plus approfondi sur la philosophie et sur les sciences , se jettent dans la voie qui leur est encore ouverte , tronquent leurs études , et courent de gaieté de cœur au devant d'un échec , que dis-je ? se ménagent un échec comme on ferait un avantage , pour s'assurer par un premier ajournement la faculté de pousser d'essai en essai jusqu'à la limite de 1876 , sous l'empire de l'ancienne législation. Ceux-là sont rejetés , ceux-là jonchent le terrain , mais ils l'encombreront , alors que la loi nouvelle et les délais qu'elle octroie ont pour but de le déblayer ; ceux-là surtout jettent dans la masse des examens des compositions lamentables qui en abaissent le niveau et qui font croire à une sorte de décadence. Mais ce n'est là qu'un état passager , une crise aiguë qui cessera bientôt , et qui , le jour venu de l'unification définitive , fera place à tous les avantages que le régime nouveau se propose , qu'il recueillera certainement , ou plutôt qu'il a déjà recueillis , dès sa première application.

La conséquence de tout ceci , c'est que ce sont les derniers efforts et comme les dernières convulsions de l'ancien baccalauréat qui , en troubant l'économie des études , dégradent aussi et altèrent profondément la physionomie générale des examens , et que c'est dans la statistique et dans l'analyse de ce baccalauréat que

doivent se rencontrer les résultats les plus désavantageux, les seuls véritablement affligeants. La séparation des éléments afférents à l'un et à l'autre mode d'examen, dans le résultat total, montre en effet que ces deux modes rivaux sont loin de se correspondre, et qu'il y a autant à espérer de l'un qu'à s'attrister de l'autre. Cette séparation, je l'ai opérée dans un tableau que je rejette à la fin de ce rapport ; je me borne pour le moment à en extraire les données suivantes, qui suffiront pour vous édifier :

Baccalauréat complet, 723 candidats, admis 302; scindé, 1^{re} partie, candidats 321, admis 163; 2^e partie: candidats 79, admis 48. En d'autres termes, la proportion des admis pour le baccalauréat complet est de 42 pour 100; de 51 pour 100 dans la première partie du scindé, de 61 pour 100 dans la seconde : progression frappante, si l'on n'envisage que le rapport de l'ancien au nouveau baccalauréat, plus frappante encore, si l'on met en regard les deux parties du baccalauréat scindé. J'ajoute que la proportion des mentions, qui est de 3 pour 100 dans le baccalauréat complet, est de 8 pour 100 dans la première partie du scindé, de 15 pour 100 dans la seconde ; enfin, qu'en considérant à part la mention *bien*, on trouve qu'elle a été décernée quatre fois dans les examens de la première partie du scindé, soit 1 sur 80 ; deux fois dans les examens de la seconde partie, soit 3 pour 100 ou 1 sur 40, et pas une fois dans les examens du complet.

Je n'insisterai pas davantage sur ces résultats du baccalauréat complet, ni sur son infériorité trop évidente par rapport au baccalauréat scindé. Je vous prie seulement, Messieurs, de ne point oublier que je parle

d'une situation définie, instantanée, critique, comme je me suis déjà exprimé, qui admet elle-même ses exceptions, et non d'une situation antérieure, normale, dont les effets s'étendent encore jusqu'à nous, et dont nous savons distinguer et récompenser, vous l'avez pu voir, les fruits sagement et laborieusement préparés. L'ancien baccalauréat se meurt; je ne veux ni déprécier ses œuvres passées, ni proscrire ses œuvres futures; je signale seulement les germes de décomposition qui précèdent sa fin.

Il y aurait plus d'intérêt à se demander d'où vient cette inégalité que nous avons relevée entre les deux parties du baccalauréat scindé; mais cette recherche spéciale, sinon secondaire, surchargerait ce rapport, déjà fort étendu, et je crains de m'imposer trop long-temps à votre bienveillante attention (1).

M'arrêterai-je pourtant à ce point? et me rassoirai-je avant d'avoir répondu à votre pensée, qui, sans doute, en ce moment, interroge la mienne? En face d'une assistance dont nous avons toujours ambitionné le suffrage, souhaité et peut-être conquis l'estime, nous disconviendra-t-il de témoigner quels sont, à cette heure, nos sentiments et nos dispositions? Ce n'est point d'ici, vous le savez, que partiront ces traits amers qui enveniment, au jour des grands changements, le langage des passions et des intérêts blessés. Passions, intérêts, parti, nous répudions ces mots, et il ne nous plaît de voir devant nous que des convictions sincères et des principes que nous savons respecter.

(1) Les causes de cette inégalité sont appréciées dans un rapport que j'adressais à M. le Recteur, le 15 octobre dernier, sur la session d'août 1875.

Conscience, liberté, c'est au nom de ces grandes idées que s'est fondé le droit nouveau ; que la conscience triomphe, que la liberté fructifie et pousse au loin ses rameaux, c'est le vœu que nous formons, et le vœu de quiconque aime son pays. Puissent seulement ceux que d'anciennes défiances ou de récentes aigreurs animent contre nous, ceux qui se disent avec complaisance nos adversaires, et que nous sommes bien obligés d'appeler de ce nom, reconnaître aussi en nous des consciences libres, et nous respecter, comme nous les respectons nous-mêmes, dans le poste que nous tenons par devoir et que nous gardons avec fidélité ! Le devoir, c'est sur ce mot que je terminerai ; mot austère et pacifique, et bien fait pour rapprocher par une commune estime ceux-là mêmes qu'il divise. Il ne nous impose aujourd'hui, Messieurs, aucune obligation que nous n'ayons déjà remplie ; mais si nos obligations s'étendent, nos forces et notre courage en égaleront la mesure. Jusque-là, nous poursuivrons comme nous avons commencé : professeurs, nous continuerons d'apporter dans nos chaires le fruit consciencieux de nos labeurs et l'expression réfléchie de nos pensées ; juges, nous continuerons de veiller à l'intérêt des familles et au progrès de la jeunesse, donnant, par nos arrêts, aux uns des avertissements sévères, aux autres des encouragements utiles ; partout, et sous quelque forme que nous exerçons notre mandat, serviteurs dévoués de la science, du bien public et de l'État.

Tableau comparatif des résultats des deux modes d'examens

EXAMINÉS.	ADMIS.	PROPORTION.	AJOURNÉS.	PROPORTION.	MENTIONS.	PROPORTION.
I. — Résultat total des deux baccalauréats.						
4423	343	46 %.	612	54 %.	Bien : 6. Assez bien : 55. Total : 61.	0,53 % ou 1 sur 487. 6 %.
II. — Baccalauréat complet.						
723	302	42 %.	421	58 %.	Assez bien : 24.	3 %.
III. — Baccalauréat scindé. (PREMIÈRE PARTIE.)						
321	163	51 %.	158	49 %.	Bien : 4. Assez bien : 21.	4,2 % ou 1 sur 80. 7 %.
(SECONDE PARTIE.)						
79	48	61 %.	31	39 %.	Bien : 2. Assez bien : 10.	3 % ou 1 sur 40. 43 %. (15 % pour l'ensemble des mentions.)

... et au sein de la Faculté de droit, les concours et séances supplémentaires uniques, l'inspiration y a été assurée par l'assiduité et l'application de nos étudiants. —

RAPPORT

De M. RAGON

Sur les concours entre les étudiants de la Faculté de droit.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MONSIEUR,

MESSIEURS,

Je suis chargé, par la confiance de mes collègues, de présenter à l'honorables assemblées le rapport habituel sur le résultat des concours institués entre nos élèves, grâce à la munificence de l'État et à celle du département. Heureuse institution, qui entretient une émulation salutaire parmi la jeunesse studieuse, et permet d'assigner sûrement les premières places à ceux qui les ont méritées.

Tous ces divers concours ayant, cette année, porté des fruits plus ou moins abondants, j'aurai à parler successivement des élèves de quatrième année, qui sont des aspirants au doctorat; des élèves de troisième année, aspirants à la licence, et de ceux de deuxième et de première année, aspirants au baccalauréat. A

chaque année le concours est ouvert, mais il s'en faut que tous les élèves s'y présentent.

C'est le concours de doctorat qui doit tout d'abord appeler le bienveillant intérêt de ceux qui me font l'honneur de m'écouter.

Le sujet de mémoire offert aux méditations des nouveaux docteurs et des aspirants au doctorat était celui-ci : *Des pouvoirs de la Cour de cassation en matière civile*. Sujet neuf, original, et qu'on peut dire pris dans les entrailles mêmes du droit. Il s'agissait surtout, en effet, de montrer comment la Cour de cassation, tribunal unique pour toute la France, maintient, conformément à la loi de son institution, l'unité de la jurisprudence, ou, pour mieux dire, de la législation, en séparant dans chaque affaire le fait du droit, pour casser les décisions qui ont violé le droit, et, au contraire, laisser vivre celles qui ont seulement mal jugé le fait, sans avoir en aucun cas à se préoccuper de l'intérêt des parties litigantes ; par où l'on voit qu'une bonne distinction doctrinale entre ce qui est de fait et ce qui est de droit devait être presque tout le mémoire demandé à nos futurs docteurs.

L'espérance que conserve toujours la Faculté de voir le plus grand nombre de ses meilleurs élèves s'essayer à ce chef-d'œuvre du juriste qu'on appelle un mémoire de doctorat, n'a été qu'à moitié satisfaite cette année. Quel que fut l'attrait de la question proposée, un seul candidat est entré en lice ; un seul mémoire, fruit d'un travail courageux de plusieurs mois, a été soumis au jugement des maîtres. Il n'y avait donc pas à comparer, mais seulement à se demander à un point de vue absolu si, par l'étendue des re-

cherches et par le mérite propre de la composition, le mémoire unique était digne de la haute récompense due à de tels travaux.

Ce mémoire, qui a pour devise française : *Les lois sont le fondement de l'ordre social*, et pour devise latine : *Legum scribere jussit amor*, est une étude de 287 pages, d'une écriture serrée, où il y a plutôt trop que pas assez. L'auteur, après avoir tracé le tableau de l'organisation judiciaire de l'ancienne France, et celui de l'organisation actuelle, explique très-bien comment la Cour de cassation fut créée par la loi du 27 novembre-1^{er} décembre 1790 pour recueillir l'héritage de l'ancien conseil privé ou des parties, mais dans des conditions d'indépendance que ce conseil n'avait jamais connues, et avec une autorité juridictionnelle mieux définie. Il établit facilement ensuite que cette Cour, par la haute mission qui lui est donnée de statuer seulement sur le droit sans connaître du fond des procès, n'est point un troisième degré de juridiction, superposé aux cours d'appel et aux tribunaux d'arrondissement. La Cour de cassation veille uniquement à ce que la loi soit partout et toujours respectée ; les cours ou tribunaux d'appel restent juges souverains du procès, jusque-là que le pourvoi en cassation formé contre l'arrêt d'une cour d'appel ne peut en suspendre l'exécution dans les matières civiles. Je trouve à louer, dans la suite du mémoire, une comparaison délicate du pouvoir de la Chambre des requêtes avec celui de la Chambre civile, de sages considérations sur l'autorité tranchante attachée par la loi du 1^{er} avril 1837 aux arrêts solennels de seconde cassation rendus par les Chambres réunies, et la ma-

nière approfondie dont y est traitée la question des ouvertures à cassation, c'est-à-dire la distinction du fait et du droit, qui est l'objet principal du concours. Je louerai encore la clarté soutenue de la rédaction. Ceux qui ont le droit d'être difficiles reprocheront peut-être à cette étude d'être, pour ainsi dire, trop complète, et d'affecter la forme d'un traité de la cassation en matière civile, plutôt que celle d'un mémoire proprement dit. Q'importe la forme ? Mémoire ou traité, cette œuvre estimable contient ce qu'elle devait contenir, une bonne réponse à la question des pouvoirs de la Cour de cassation en matière civile. Aussi la Faculté, reconnaissant le mérite absolu du mémoire unique soumis à son appréciation, s'est-elle facilement décidée à décerner la première médaille de doctorat à son auteur, M. Aimé Prêt, qui, au concours de l'an dernier entre licenciés, obtenait le premier prix de droit romain et le second prix de droit français. Ce nouveau succès est le digne couronnement de ceux qui l'avaient fait pressentir.

Du travail de longue haleine auquel son auteur peut consacrer presque toute une année, et pour lequel il peut s'entourer de toutes les ressources des bibliothèques, nous passons aux dissertations qu'il faut improviser en six heures, sans autre secours que celui des lois romaines et des codes français.

Les élèves de troisième année auxquels une majorité de boules blanches obtenues dans leurs examens permet de tenter l'épreuve, peuvent concourir sur le droit romain et sur le droit français.

En droit romain, la question tirée au sort parmi celles que la Faculté avait choisies et déposées dans

une urne, était ainsi conçue : *De la vente de la chose d'autrui, et de la garantie en cas d'éviction*. Ce sujet pratique, sans embûches, intéressant, n'a provoqué que trois compositions, mais trois compositions dont aucune n'est indigne de récompense.

Le premier rang a été accordé sans difficulté à une composition abondante et bien écrite (sauf une ou deux taches), complète et presque toujours exacte, qui est l'œuvre de M. Fernand Boncenne, très-coutumier de pareils succès. A M. Boncenne appartient le premier prix de droit romain.

La Faculté a hésité quelque temps pour le second prix entre les deux autres compositions. Ce n'est qu'après l'examen le plus attentif qu'elle a fait pencher la balance en faveur d'une composition qui se distingue par son ordre méthodique et par le choix des questions, quoiqu'elle soit déparée par quelques inexactitudes, et qu'un œil exercé y ait noté des lacunes. M. Georges Vacher Lapouge, son auteur, obtient le second prix de droit romain.

A la troisième composition, qui est un travail très-estimable en soi, est donnée une mention honorable. Il est fâcheux que M. Gaston Gavet, son auteur, se soit laissé prendre à l'intérêt d'une comparaison suivie entre le droit romain et le droit français. Le sujet y prêtait assurément. Mais cette étude comparative l'a empêché d'approfondir le droit romain comme il le fallait pour conquérir une des deux premières places.

Les mêmes élèves ont eu à traiter en droit français : *Du délaissement en matière hypothécaire*. Qu'est-ce que le délaissement ? Qui a droit de répondre par le délaissement à l'action du créancier hypothécaire, et

qui a pouvoir de délaisser ? Quels sont enfin les effets du délaissement ? Telles sont les principales questions qui sollicitaient les efforts et l'attention des concurrents.

Quatre compositions ont été distinguées. Mais, en somme, les rangs n'ont guère changé dans le passage du droit romain au droit français.

En première ligne se place une composition très-étendue, où sont traitées, avec moins d'art peut-être que de science, toutes les questions que peut faire naître un délaissement par hypothèque. M. Fernand Boncenne, auteur de ce riche travail, ajoute à son premier prix de droit romain le premier prix de droit français.

Le second rang a été donné à une composition d'un extérieur peu séduisant, mais qui, au fond, soulève et agite beaucoup de questions, presque toutes judicieusement résolues. Elle est l'œuvre de M. Georges Vacher-Lapouge, qui remporte le second prix de droit français, après avoir déjà obtenu la même palme dans le concours de droit romain.

Une première mention très honorable sera la juste récompense d'un travail complet et généralement exact, fourni sur cette question du délaissement hypothécaire par M. Robert Soulignac, élève distingué, au succès duquel nous applaudissons.

La Faculté honore d'une seconde mention une composition élégante qui, après un heureux début, s'est malheureusement perdue dans le bénéfice de discussion, au point de confondre les conditions du délaissement avec celles de cette exception. Écueil fatal qui éloigne l'auteur, M. Gaston Gavet, du prix

auquel ses bonnes études littéraires et juridiques semblaient lui donner tant de droits.

C'est ici le lieu de rappeler, à l'honneur de M. Boncenne et de M. Gavet, qu'ils ont singulièrement rehaussé l'éclat des distinctions qui viennent de leur être décernées, en obtenant, celui-là, M. Boncenne, la troisième mention honorable, et celui-ci, M. Gavet, la cinquième, dans le grand concours ouvert à Paris entre les étudiants de troisième année de toutes les Facultés de droit.

Les étudiants de seconde année, auxquels nous arrivons, ont eu à traiter : *De la contribution et de l'obligation aux dettes en matière de succession*. C'est un très-beau sujet qui s'adresse surtout à la raison du composant, et qui, par cela même, permet au juge de faire un classement plus catégorique des compositions.

Sept dissertations ont été soumises au jugement de la Faculté, qui en a retenu quatre pour les récompenses.

On a mis au premier rang une composition remarquable par l'ampleur des développements, par l'élégance de la forme et le tour original de la pensée. Elle trahit pourtant ça et là une certaine inexpérience, que le travail persévérant de l'auteur fera bien disparaître. Cet auteur est M. Eugène Boudet, à qui appartient la première médaille.

La seconde médaille est décernée à M. Auguste de la Lande, auteur d'une composition qui se distingue par des vues générales sur la question et par la sûreté des doctrines juridiques. Elle touche d'assez près la précédente,

Au-dessous de ces deux remarquables études, se place une composition bien traitée dans quelques parties, mais qui procède par des interrogations monotones, à la longue un peu fatigantes. Elle vaut à son auteur, M. René Vallette, une première mention honorable.

Une seconde mention honorable est accordée à M. Eugène Charpentier, pour une composition assez complète, mais qui déparent de nombreuses inexactitudes. M. Charpentier paraît goûter le droit; il peut espérer mieux qu'il n'obtient aujourd'hui, en s'appliquant de plus en plus à l'étude. Nous en disons autant à plusieurs de ceux dont les compositions n'ont pu être l'objet d'une mention expresse.

Pour les élèves de deuxième année, est désormais fondé un enseignement de droit criminel. J'applaudis, comme tout le monde, à cette nouvelle création de chaire, obtenue par le dédoublement de celle de procédure civile et législation criminelle. Et toutefois, qu'il me soit permis, au moment où un cher et éminent collègue perd la moitié de son domaine scientifique, qu'il me soit permis de lui rendre ce témoignage qu'au concours de 1841 (je parle de loin), il avait conquis le criminel aussi justement que le civil, par une belle leçon que j'ai entendue et que je n'ai pas oubliée: *Sur les personnes punissables et excusables.*

Les élèves de première année, printemps de l'école, ont eu à traiter parallèlement: *De la formation du mariage* en droit romain, et *De la preuve du mariage* en droit français. Cette manière de poser la question avait pour but d'attirer leur attention sur ce qu'il y a de plus intéressant dans chacune des deux législations

pour l'établissement ou la constatation des mariages. Ils l'ont bien compris, et treize concurrents ont répondu à notre appel, treize compositions ont été déposées. Ce n'est pas sans quelque regret que la Faculté s'est vue forcée de n'en couronner que cinq, afin de ne point diminuer la valeur des récompenses qu'elle décerne.

Le classement des cinq meilleures compositions assigne le premier rang à une dissertation bien écrite, qui serait aussi parfaite en droit français qu'en droit romain, si quelque préoccupation n'avait fait oublier à son auteur l'art. 46 du Code civil, qu'à coup sûr il connaissait. Cet heureux auteur est M. Paul Mérine qui obtient la première médaille.

M. François de Labrouhe de Laborderie gagne la seconde médaille, par une dissertation sage et judicieuse où sont traités également bien les deux termes de la question.

Vient ensuite une composition d'une lecture facile, qui fait, comme les précédentes, une juste part à l'un et à l'autre droit, mais en semant ça et là quelques inexactitudes. Son auteur, M. Guillaume de Villèle, obtient une première mention honorable.

Une deuxième mention honorable est accordée à M. Pierre Besson, dont la composition, assez complète sur le droit romain, est demeurée imparfaite quant au droit français.

La composition mise au cinquième rang est bien écrite ; elle touche à tous les points de la double question, mais avec une excessive sobriété. Elle vaut à son auteur, M. Charles Veillard, une troisième mention honorable.

Tels ont été cette année, Messieurs, les travaux de l'élite de nos étudiants, dans la science civile du droit. Ils ne sont point inférieurs à ceux de leurs devanciers, et sont pleins de promesses pour l'avenir.

Ceux qui s'intéressent aux succès de la vieille école peuvent compter que chacun ici fera son devoir comme par le passé. Que le zèle des disciples réponde à celui des maîtres, et nous ferons mentir les censeurs, plus ou moins autorisés, qui ont parlé de décadence.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE
DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE POITIERS

RAPPORT

De M. ORILLARD, Directeur,

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Nous devons vous présenter, chaque année, le résultat de nos travaux et vous entretenir des études de nos élèves. L'attention que vous voulez bien nous accorder est pour tous un précieux encouragement ; elle soutient le zèle de ceux qui doivent enseigner, et elle favorise l'émulation de ceux qui ne peuvent, au début de la carrière, assurer leur marche et leur succès que par un travail persévérant.

Nos cours ont été faits avec leur régularité accoutumée, et les services de nos divers hôpitaux permettent de faire une application utile des principes exposés dans les leçons.

En présence des nouvelles conditions faites par la liberté de l'enseignement supérieur, nous devons accepter avec confiance la tâche qui nous est imposée, et ne rien négliger pour nous maintenir au niveau de la science et donner une instruction complète. La concurrence, en multipliant les foyers, doit rendre la lumière plus vive et plus éclatante. Le cadre de nos études ne demeure plus renfermé dans ses anciennes

limites ; la chaire d'histoire naturelle médicale a été donnée, et le vide regrettable qu'elle présentait vient d'être rempli par un professeur justement recommandé par sa science profonde et ses connaissances spéciales. Bientôt des cours complémentaires seront faits par nos jeunes professeurs suppléants.

C'est par la voie des concours qu'ils ont conquis leur position, et ils sauront justifier la confiance de M. le Ministre de l'instruction, par le soin et le dévouement qu'ils apporteront dans l'accomplissement de leur tâche. Trop longtemps nos professeurs suppléants ont été nommés par voie de présentation ou par simple désignation, et ils passaient plusieurs années sans faire aucune leçon, quand ils n'étaient point appelés à remplacer le professeur. Désormais ils entrent par le concours, et, prenant part à l'enseignement, ils trouveront dans le travail et l'exercice le moyen de se préparer utilement pour les chaires qui deviendraient vacantes.

Toutes les sources sont donc largement ouvertes pour l'instruction de nos élèves, et il appartient à ces derniers de savoir en profiter. La ville de Poitiers, fière de ses écoles, n'a pas hésité à accepter les nouveaux sacrifices qui lui étaient demandés pour son école de médecine.

Nos élèves ont compris les devoirs qui leur étaient imposés, et ils ont mis à profit les avantages qui leur étaient offerts.

INSCRIPTIONS.

245 inscriptions ont été prises pendant l'année scolaire 1874-1875. Ce nombre dépasse de 74 le chiffre

des inscriptions prises pendant le cours de l'année précédente.

Les 245 inscriptions se décomposent ainsi :

100 pour le titre de docteur ;

67 pour le titre d'officier de santé ;

18 pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe ;

60 pour le titre de pharmacien de 2^e classe.

Examens de fin d'année.

Ces examens sont gratuits et imposés à tous les élèves.

1^{re} ANNÉE.

Doctorat.

15 candidats : 13 admissions avec note *satisfaisante* ;
2 ajournements.

Officiers de santé.

14 candidats : 12 admissions.

2^e ANNÉE.

7 examens : 7 admissions.

Les élèves de 1^{re} année reçus bacheliers ès sciences ont été interrogés par M. Isambert, professeur de chimie à la Faculté des sciences ; cet honorable professeur nous a prêté son concours avec sa bienveillance ordinaire.

Les élèves ajournés et ceux qui ne s'étaient pas présentés, retenus par des motifs légitimes, ont été examinés dans une séance particulière, le 10 octobre ; 11 élèves se sont présentés, et ils ont été admis.

*Elèves en pharmacie.***1^{re} CLASSE.**

4 élèves de 1^{re} et 2^e années, pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe, ont été examinés et admis.

2^e CLASSE.

10 élèves ont été examinés :

8 élèves ont été admis ;

2 élèves ont été ajournés.

4 élèves en pharmacie ont été examinés et reçus le 11 novembre.

Examens de fin d'études.

Nous n'avons pas eu, cette année, d'examens pour les aspirants au grade d'officier de santé ; le nombre des élèves aspirants à ce grade diminue depuis plusieurs années, et nous constatons une augmentation considérable dans le nombre des aspirants au titre de docteur.

Sages-femmes.

11 élèves se présentaient, et, après examen satisfaisant, elles ont été admises. Comme toujours, leur instruction, leurs réponses précises, ont démontré la bonne direction imprimée par leur savant maître et le concours empressé donné par la maîtresse sage-femme de la Maternité.

Pharmaciens de 2^e classe.

Deux sessions ont eu lieu cette année pour la réception des élèves en pharmacie : la 1^{re} en avril, le 2^{re} en septembre.

La 1^{re} session a été ouverte le 14 avril, sous la présidence de M. Buignet, professeur à l'École de pharmacie de Paris.

Sept candidats étaient inscrits : six ont passé le 1^{er} examen ; deux seulement ont passé le 3^e, et ils ont été admis : M. Pineau, pour les Deux-Sèvres ; M. Robin, pour la Vendée.

La seconde session, ouverte le 24 septembre, a été présidée par M. Planchon, professeur à l'École de pharmacie de Paris.

Six candidats se sont présentés :

4 pour le 1^{er} examen ;

5 pour le 2^{re} examen ;

5 pour le 3^e examen.

Trois candidats seulement ont été admis ; ce sont :

M. Chiron, pour la Vendée ;

M. Godin, pour la Vendée ;

M. Tonnerre, pour la Vienne.

Tels ont été, Messieurs, les divers travaux de l'année scolaire qui vient de s'écouler. Avec de nouvelles séries d'élèves, nous allons nous trouver en face des mêmes devoirs, et nous serons heureux si nos élèves savent bien comprendre le prix du temps et l'importance de la profession à laquelle ils doivent consacrer toute leur existence.

DISTRIBUTION DES PRIX

FAITE le 1^{er} juillet 1898
aux Élèves de l'École de médecine

ÉLÈVES EN MÉDECINE,

2^e année.

Médaille d'argent, M. Raguit (Pierre-Ernest-Gaston).

1^e année.

Médaille d'argent, M. Contancin (Célestin-Gédéon-Albert).

Médaille de bronze, M. Degail (Pierre-Auguste).

Mention honorable, M. Calmeil.

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

2^e année.

Médaille d'argent, M. Granger (Fernand).

1^e année.

Médaille d'argent, M. Pairault (Albert).

Médaille de bronze, M. Serph (Gaston).

Poitiers. — Typ. de A. DUPRÉ.

